

**SONELGAZ Spa**  
*Au capital social de 150 milliards de dinars*

---



**EMPRUNT OBLIGATAIRE SONELGAZ**

- 1<sup>ère</sup> Tranche : (2015) – 4,65 %
- 2<sup>ème</sup> Tranche : (2017) – 4,85 %

**NOTICE D'INFORMATION**

**Mai 2006**

« Visa COSOB N° 06 / 01 du 26 Avril 2006 »

**« Le visa de la Commission ne peut être assimilé à une recommandation de souscription ou d'achat des titres proposés. Il ne comporte aucun jugement, aucune appréciation sur l'opération projetée. La Commission vérifie que les informations fournies par la notice d'information visée paraissent véridiques et suffisantes pour que l'investisseur potentiel puisse fonder sa décision. »**

## **SOMMAIRE**

- **Equivalences, sigles et abréviations**
- **Introduction**

### **Chapitre I : Informations concernant l'opération**

- I.1. Décision à l'origine de l'opération
- I.2. Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres
  - I.2.1. Nombre de titres et valeur nominale
  - I.2.2. Catégorie des titres
  - I.2.3. Forme des titres
- I.3. Prix d'émission
- I.4. Produit brut et estimation du produit net de l'émission
- I.5. Coûts relatifs à l'opération
- I.6. Modalités et délais de délivrance des titres
- I.7. Jouissance des titres
- I.8. Date de règlement
- I.9. Taux de rendement pour le souscripteur
- I.10. Période et mode de souscription
- I.11. Durée totale de l'emprunt
- I.12. Amortissement et remboursement
- I.13. Régime fiscal
- I.14. Garantie de l'emprunt
- I.15. Rang de l'emprunt
- I.16. Maintien de l'emprunt dans son rang
- I.17. Masse des obligataires
- I.18. Cotation des titres
- I.19. Etablissement chargé du service financier de l'emprunt
- I.20. But de l'émission

### **Chapitre II : Informations concernant la société émettrice**

- II.1. Dénomination sociale de l'émetteur
- II.2. Forme juridique
- II.3. Objet social
- II.4. Capital social
- II.5. Numéro d'inscription au registre de commerce
- II.6. Adresse du siège social
- II.7. Organes de SONELGAZ
- II.8. Lieu de consultation des documents juridiques
- II.9. Date de début et fin des exercices
- II.10. Distribution des bénéfices
- II.11. Assemblées Générales

### **Chapitre III : Présentation de l'activité de la société**

- III.1. Historique
- III.2. Activités de SONELGAZ
  - III.2.1. Activité production
  - III.2.2. Activité transport
  - III.2.3. Activité distribution
  - III.2.4. Les ventes
- III.3. Filiales et prises de participation
  - III.3.1. Transformation des activités périphériques en filiales
  - III.3.2. Organisation de Sonelgaz Spa en Groupe
- III.4. Schéma organisationnel et fonctionnel de la macrostructure
- III.5. Personnel de la société
  - III.5.1. Evolution par groupe socioprofessionnel
  - III.5.2. Evolution par branche d'activité
  - III.5.3. Evolution de la structure des effectifs
- III.6. Investissements
- III.7. Litiges
- III.8. Contrats et engagements importants
- III.9. Facteurs risques

### **Chapitre IV : Informations financières**

- IV.1. Principes comptables en vigueur
  - IV.1.1. Investissements
  - IV.1.2. Stocks
  - IV.1.3. Créances
  - IV.1.4. Dettes
- IV.2. Régime fiscal en vigueur
  - IV.2.1. Impôt sur le résultat
  - IV.2.2. Régimes fiscaux dérogatoires
- IV.3. Présentation et analyse des bilans
  - IV.3.1. Présentation des bilans
  - IV.3.2. Analyse des bilans comptables
  - IV.3.3. Analyse des bilans financiers
- IV.4. Présentation des tableaux de comptes de résultats
- IV.5. Tableau des soldes intermédiaires de gestion
- IV.6. Tableau des affectations de résultats pour les quatre dernières années
- IV.7. Tableau des filiales
- IV.8. Tableau des ressources et emplois pour les quatre dernières années

**Chapitre V : Organes d'administration et de direction**

## V.1. Les organes d'Administration

V.1.1. Le Conseil d'Administration

V.1.2. Le Président Directeur Général

## V.2. Les membres du Conseil d'Administration et les Principaux Cadres Dirigeants

V.2.1. Membres du Conseil d'Administration

V.2.2. Principaux Cadres Dirigeants

V.2.3. Politique de communication

V.2.4. Rémunération des membres du CA et des Cadres Dirigeants

## V.3. Contrôle externe de la société

**Chapitre VI : Evolution récente, but de l'émission et perspectives d'avenir**

## VI.1. Indicateurs de gestion de la société

## VI.2. Dépenses d'investissement à moyen terme

## VI.3. Besoins de financement

## VI.4. Activités / Marché

## VI.5. Motivation du programme

**Chapitre VII : Attestations des personnes responsables de la notice d'information**

- Signature et fonction des personnes assumant la responsabilité de la notice d'information
- Signature des Commissaires aux Comptes
- Visa de la COSOB

**Annexes :**

- **Annexe 1** : Liste des filiales
- **Annexe 2** : Liste des participations
- **Annexe 3** : Résolution N° 03 / 2005 de l'Assemblée Générale Ordinaire de Sonelgaz Spa du 15 septembre 2005 portant approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

### Equivalences, sigles et abréviations

#### Unités Electriques :

V	Volt
KV	Kilo Volt
KW	Kilo Watt = 1 000 W
KWh	Kilo Watt Heures
MW	Méga Watt = 1 000 000 W
GW	Giga Watt = 1 000 000 000 W
GWh	Giga Watt heures = 1 000 MWh
MWh	Méga Watt heures = 1 000 KWh
MVA	Méga Volt Ampers

#### Unités Gazières :

Th	Thermie
Mth	Méga thermies = 1 000 000 Th

#### Unités de distances :

Km	Kilomètre
----	-----------

#### Unités monétaires :

DA	Dinar Algérien
cDA	Centimes de Dinars

#### Abréviations

VA	Valeur Ajoutée
DP	Distribution Publique
HT	Haute Tension (de 60 KV à 220 KV)
MT	Moyenne Tension (de 5,5 KV à 30 KV)
BT	Basse Tension (de 110 V à 220 V)
HP	Haute Pression (4 bars)
MP	Moyenne Pression (0,2 bar à 4 bars)
BP	Basse Pression (0,2 bar)
C.A	Chiffre d'Affaires
TV	Turbine Vapeur
TG	Turbine Gaz
GRTE	Gestionnaire Réseau Transport Electricité
GRTG	Gestionnaire Réseau Transport Gaz
SPE	Sonelgaz Production Electricité
SDA	Sonelgaz Distribution Alger
SDC	Sonelgaz Distribution Centre
SDE	Sonelgaz Distribution Est
SDO	Sonelgaz Distribution Ouest

## **Introduction**

Les bouleversements économiques observés dans le monde, l'adaptation progressive de la politique de l'Algérie à ce nouveau contexte international, ainsi que la nécessité de la libéralisation du secteur de l'énergie ont poussé SONELGAZ à prendre un certain nombre de mesures pour faciliter, voir anticiper les changements à venir afin de mieux s'adapter au contexte économique actuel fondé sur la compétitivité et la concurrence.

Parmi les mesures prises, SONELGAZ a procédé en 1998 déjà à la filialisation de toutes ses activités périphériques, en ne conservant en son sein que ses métiers de base.

La loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisation et le décret présidentiel n° 02-195 du 1<sup>er</sup> juin 2002 portant statuts de SONELGAZ Spa ont fini par parachever les changements nécessaires au niveau de l'organisation de l'Entreprise.

La réorganisation de SONELGAZ en groupe industriel a connu un début de concrétisation avec la filialisation des activités liées à la production d'électricité, la gestion du réseau transport d'électricité ainsi que la gestion du réseau transport du gaz pour le marché national en donnant naissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 aux trois filiales respectivement SPE, GRTE et GRTG.

La distribution quant à elle est passée par une première phase de restructuration de l'activité en quatre directions générales se substituant à la Direction Centrale de la Distribution depuis juillet 2004, elles sont appelées à devenir des filiales autonomes à partir de janvier 2006.

Cette évolution de l'organisation de SONELGAZ en groupe industriel et la mise en place d'entités juridiquement autonomes favorisera la mise en place de relations contractuelles et donc une plus grande transparence et maîtrise des coûts.

Cette nouvelle organisation permettra également au groupe la mobilisation des capitaux sur les marchés financiers en tant qu'entité consolidée pour financer ses plans de développement. Le groupe SONELGAZ aura toute latitude à aller vers le marché financier soit pour solliciter des crédits bancaires classiques soit pour l'émission d'obligations.

C'est dans ce contexte que l'année 2004 a connu le lancement du premier emprunt obligataire par SONELGAZ auprès des institutions bancaires et financières. Cette première opération a été suivie en 2005 par le lancement de deux autres emprunts, institutionnel et public, respectivement en mars et juin 2005 avec le même succès que le précédent.

SONELGAZ s'apprête en ce début de l'année 2006 à lancer une nouvelle émission obligataire destinée aux institutionnels pour la couverture financière d'une partie des investissements prévus durant l'année en cours dans le domaine du transport de l'énergie électrique.

Les opérations déjà lancées et celles à venir reflètent la volonté du groupe SONELGAZ à s'orienter continuellement vers le marché financier local et à s'inscrire durablement sur le marché des obligations comme acteur majeur, volonté qui sera d'avantage confirmée par le capital confiance dont jouit le groupe auprès des investisseurs.

## Chapitre I : Informations concernant l'opération

### I.1. Décision à l'origine de l'Opération

Le Conseil d'Administration de SONELGAZ Spa, au cours de sa séance du 17 juillet 2005, a approuvé le lancement de nouveaux emprunts obligataires (institutionnels et/ou publics), dont les périodes de souscriptions sont laissés à l'appréciation du Président Directeur Général, et a donné pouvoir à ce dernier d'en fixer les montants de souscription en fonction des besoins de ressources financières du Groupe pour la couverture financière de ses programmes de développement.

Cette opération servira à financer en partie le programme d'investissement de la Société prévu pour l'année 2006 et qui consiste notamment en la réalisation d'ouvrages de transport d'électricité (lignes de transport et postes de transformation), de transport gaz (antennes) et de distribution électricité et gaz (raccordements).

### I.2. Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres.

#### I.2.1. Nombre de titres et valeur nominale

L'emprunt obligataire de SONELGAZ porte sur un montant de Dix milliards de dinars (10.000.000.000,00 DA) pouvant aller à Douze milliards de dinars (12.000.000.000,00 DA), réparti en Un million à Un million deux cents (1.000.000 à 1.200.000) obligations ordinaires d'une valeur nominale de Dix milles (10.000) DA chacune.

Cet emprunt comporte deux tranches :

- La première d'un montant de Cinq à Six milliards de dinars (5.000.000.000,00 à 6.000.000.000,00 DA), maturité neuf (9) ans, portant un intérêt annuel au taux de 4,65% ;
- La deuxième d'un montant de Cinq à Six milliards de dinars (5.000.000.000,00 à 6.000.000.000,00 DA), maturité onze (11) ans, portant un intérêt annuel au taux de 4,85%.

#### I.2.2. Catégorie des titres

Les titres émis sont des obligations ordinaires.

#### I.2.3. Forme des titres

Les obligations sont au porteur et dématérialisées. Les titres sont inscrits auprès d'un des teneurs de comptes conservateurs habilités par la COSOB.

Ces titres sont admis aux opérations d'Algérie Clearing. Cette dernière offre une garantie supplémentaire à l'investisseur en assurant un traitement rapide et sécurisé des transactions sur titres.

### I.3. Prix d'émission

Les tranches seront émises au pair (10.000 DA) par obligation.

Les obligations seront réglées intégralement à la souscription.



#### I.4. Produit brut et estimation du produit net de l'émission

Le produit brut de l'émission obligataire SONELGAZ est de Onze milliards six cent cinquante millions de dinars (11.650.000.000,00 DA).

Le produit net estimé de l'émission, obtenu en déduisant du produit brut de l'émission l'ensemble des charges de l'opération est de Onze milliards cinq cent quatre vingt millions trois cent quatre vingt six mille sept cent cinquante dinars (11.580.386.750,00 DA).

Ce produit est destiné au financement d'une partie du programme de développement de SONELGAZ qui consiste notamment en la réalisation d'ouvrages de transport électricité et gaz et de distribution électricité et gaz.

#### I.5. Coûts relatifs à l'opération

L'évaluation du montant global du coût de l'opération s'élève à Soixante neuf millions six cent treize mille deux cent cinquante dinars ( 69.613.250 DA) et se décompose comme suit :

*En DA*

Désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC	Observations
<b>Redevance de la COSOB</b>	5.000.000	-	5.000.000	Exonéré d'impôt
<b>Commission de la Banque accompagnatrice (BNA)</b>	29.125.000	4.951.250	34.076.250	-
<b>Commissions du syndicat de garantie (BNA / BEA / CNEP)</b>	24.000.000	4.080.000	28.080.000	-
<b>Frais de traitement des opérations par Algérie Clearing</b>	2.100.000	357.000	2.457.000	-
<b>TOTAL</b>	<b>60.225.000</b>	<b>9.388.250</b>	<b>69.613.250</b>	-

#### I.6. Modalités et délais de délivrance des titres

La date d'inscription en compte au nom du souscripteur des obligations est fixée au 16 mai 2006.

#### I.7. Jouissance des titres

La date de jouissance des obligations des deux tranches est fixée au 06 mai 2006.

Les intérêts sont annuels, payables le 16 mai de chaque année pendant neuf (9) ans pour la première tranche et onze (11) ans pour la deuxième tranche.

Le paiement du premier coupon, pour chacune des tranches, interviendra le 16 mai 2007. Si c'est un jour férié, le paiement aura lieu le premier jour ouvré suivant.

### **I.8. Date de règlement**

La date de règlement par les souscripteurs est fixée au 16 mai 2006.

### **I.9. Taux de rendement pour le souscripteur**

Le taux de rendement des obligations de la première et deuxième tranche est respectivement de 4,655 % et 4,853 %.

Ce taux de rendement n'a de signification que si le souscripteur conserve son titre jusqu'à la date de remboursement de l'obligation.

### **I.10. Période et mode de souscription**

L'option choisie pour le mode d'émission est celle de la garantie de souscription, par constitution d'un syndicat de garantie ( BNA / BEA / CNEP Banque). Ce syndicat assure la levée d'une partie de l'émission, soit un montant de Huit milliards de dinars (8.000.000.000,00 DA).

Cette garantie est actionnée dans le cas où la demande des autres institutions serait nulle, égale ou inférieure à 4 milliards de dinars.

Dans le cas où la demande des institutions agréées est supérieure au reliquat (quatre milliards de DA), le syndicat de garantie leur rétrocède une partie du montant garanti au prorata des demandes après ventilation du minimum garanti.

Une partie de la commission de courtage sera redistribuée aux acquéreurs suivant le barème ci-après :

<i>En millions de DA</i>						
<b>Tranches du barème</b>	$\geq 1.000$	]1000-750]	]750-500]	]500-250]	]250-125]	]125-50]
<b>Rémunération offerte</b>	0,12%	0,10%	0,08%	0,06%	0,04%	0,02%

Le syndicat de garantie peut participer à la souscription du reliquat.

La séance de dépouillement des demandes sera tenue le 14 mai 2006.

### **I.11. Durée totale de l'emprunt**

La durée des obligations de la première tranche est de neuf (09) ans à compter du 16 mai 2006. Celle des obligations de la deuxième tranche est de onze (11) ans, à compter du 16 mai 2006.

### **I.12. Amortissement et remboursement**

Le remboursement des deux tranches s'effectuera « in fine » au pair, sur la base de la valeur nominale en une seule fois respectivement le 16 mai 2015 et le 16 mai 2017.

Les obligations de cet emprunt obligataire ne sont pas remboursables par anticipation.

### **I.13. Régime fiscal**

Nous reprenons ci-après les dispositions de l'article 44 de la loi de Finances 2006 qui stipule :

« Les dispositions de l'article 63 de la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003, modifiées par les dispositions de l'article 26 de la loi n° 03-22 du 4 Dhou El Kaada 1424 correspondant au 28 décembre 2003 portant loi de finances pour 2004, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« Art.63 – Sont exonérés de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, les produits et les plus-values de cession des actions et titres assimilés cotés en bourse ainsi que ceux des actions ou parts d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières.

Sont exonérés de l'impôt sur le revenu global (IRG) ou de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), les produits et les plus-values de cession des obligations et titres assimilés cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé, d'une échéance minimale de cinq (5) ans émis au cours d'une période de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Cette exonération porte sur toute la durée de validité du titre émis au cours de cette période.

Les détenteurs des obligations et titres assimilés qui optent pour l'encaissement anticipé de leurs titres avant l'échéance de cinq (5) ans doivent s'acquitter, lors de l'encaissement, de l'impôt au titre des produits réalisés durant la période écoulée de conservation de leurs créances, majoré d'un intérêt dont le taux est fixé par voie réglementaire.

Les détenteurs des obligations et titres assimilés d'une échéance inférieure à cinq (5) ans qui optent pour le report de l'échéance de leurs titres sur une période minimale de cinq (5) ans bénéficient du remboursement de l'impôt déjà payé.

Sont exemptées des droits d'enregistrement, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, les opérations portant sur des valeurs mobilières cotées en bourse ou négociées sur un marché organisé ».

### **I.14. Garantie de l'emprunt**

Cette émission n'est pas adossée à une garantie spécifique.

**I.15. Rang de l'emprunt**

Les obligations émises en vertu de la présente notice d'information auront le même rang que les dettes déjà contractées par l'émetteur auprès des institutions financières nationales.

**I.16. Maintien de l'emprunt dans son rang :**

SONELGAZ s'engage jusqu'à la mise en remboursement de la totalité des tranches, et sans que cet engagement affecte en rien sa liberté de disposer de la propriété de ses biens, à ne constituer, au profit d'autres bons ou obligations, aucune hypothèque sur les biens ou droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni aucun nantissement sur fonds de commerce, sans en faire bénéficier les présentes obligations.

**I.17. Masses des obligataires**

Les obligataires de chaque tranche sont réunis de droit dans une masse obligataire. Toutefois au cas où SONELGAZ émettrait ultérieurement de nouvelles obligations entièrement assimilables aux présentes obligations, notamment quant au montant nominal, aux intérêts, à leurs échéances, aux conditions et dates de remboursement et aux garanties, elle pourrait, si chaque contrat d'émission le prévoit, regrouper en une masse unique les porteurs ayant des droits identiques.

**I.18. Cotation des titres**

Les titres sont négociés sur le marché du gré à gré, par les intermédiaires habilités. Ces titres peuvent faire l'objet ultérieurement d'une demande d'admission en bourse par l'émetteur.

**I.19. Etablissement chargé du service financier de l'emprunt**

La Banque Nationale d'Algérie assure le service financier de cet emprunt obligataire ; la gestion quant à elle, est assurée par Algérie Clearing.

**I.20. But de l'émission**

Cette opération servira à financer en partie le programme d'investissement de la Société prévu pour l'année 2006 et qui consiste notamment en la réalisation d'ouvrages de transport électricité (lignes de transport et postes de transformation), de transport gaz (antennes) et de distribution électricité et gaz (raccordements).

## Chapitre II : Informations concernant la société émettrice

### II.1. DENOMINATION SOCIALE DE L'EMETTEUR :

Société Algérienne de l'Electricité et du Gaz « SONELGAZ.Spa ».

### II.2. FORME JURIDIQUE :

SONELGAZ est une société par actions régie par la législation en vigueur sous réserve des dispositions statutaires définies dans le décret exécutif suivant :

- n° 02-195 du 1<sup>er</sup> juin 2002 ;

### II.3. OBJET SOCIAL :

SONELGAZ a pour objet :

- 1) La production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité, tant en Algérie qu'à l'étranger.
- 2) Le transport du gaz pour les besoins du marché national.
- 3) La distribution et la commercialisation du gaz par canalisation, tant en Algérie qu'à l'étranger.
- 4) Le développement et la fourniture de toutes prestations en matière de services énergétiques.
- 5) L'étude, la promotion et la valorisation de toutes formes et sources d'énergie.
- 6) Le développement par tout moyen de toute activité ayant un lien direct ou indirect avec les industries électriques et gazières et de toute activité pouvant engendrer un intérêt pour « SONELGAZ.Spa » et généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social, notamment la recherche, l'exploitation, la production et la distribution d'hydrocarbures.
- 7) Le développement de toute forme d'activités conjointes en Algérie et hors d'Algérie avec des sociétés algériennes ou étrangères.
- 8) La création de filiales, les prises de participation et la détention de tous portefeuilles d'actions et autres valeurs mobilières dans toute société existante ou à créer en Algérie et à l'étranger.

Par ailleurs, « SONELGAZ.Spa » assure une mission de service public conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

### II.4. CAPITAL SOCIAL :

« SONELGAZ.Spa » dispose d'un capital de **cent cinquante milliards de dinars ( 150.000.000.000 DA )**, réparti en cent cinquante mille actions d'un million de dinars chacune, entièrement et exclusivement souscrit et libéré par l'Etat.

**II.5. NUMERO D'INSCRIPTION AU REGISTRE DE COMMERCE :**

SONELGAZ est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce (CNRC) sous le numéro : 99 B 0010282 du 23/06/2003.

**II.6. ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :**

Le siège social de SONELGAZ est fixé à Alger, 2 Bd Krim Belkacem.

**II.7. ORGANES DE SONELGAZ :**

SONELGAZ est dotée des organes suivants :

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil d'Administration
- Le Président Directeur Général

**II.8. LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES :**

Les Procès Verbaux (PV) des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) et des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) peuvent être consultés au niveau du Secrétariat Général de la société. .

Les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion sont déposés au niveau de la Direction des Finances et de la Comptabilité Groupe.

**II.9. DATE DE DEBUT ET FIN DES EXERCICES :**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

**II.10. DISTRIBUTION DES BENEFICES :**

La société procède à une affectation des bénéfices aux postes de réserves légale et réglementée et au versement de dividendes éventuellement.

**II.11. ASSEMBLEES GENERALES :**

L'assemblée générale est composée des représentants de l'Etat, à savoir :

- Le Ministre chargé de l'énergie et des mines
- Le Ministre chargé des finances
- Le Ministre chargé des participations de l'Etat
- Le Représentant de la Présidence de la République
- Le Responsable de l'institution chargée de la planification

Elle est présidée par le Ministre chargé de l'énergie et des mines.

Le Président Directeur Général de « **SONELGAZ. Spa** » assiste aux travaux de l'Assemblée Générale.

Le secrétariat de l'Assemblée Générale est assuré par « **SONELGAZ. Spa** »

L'Assemblée Générale statue sur les matières suivantes :

- Les programmes généraux d'activités
- Les rapports des commissaires aux comptes
- Le bilan social et les comptes de résultats
- L'affectation des résultats
- L'ouverture, l'augmentation et la réduction du capital social
- La création de sociétés et prises de participation tant en Algérie qu'à l'étranger
- La désignation des commissaires aux comptes
- Les propositions de modification des statuts
- Le transfert du siège social de « **SONELGAZ. Spa** »

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an en session ordinaire et, en tant que de besoin, en session extraordinaire sur convocation de son président.

Elle peut être réunie en session extraordinaire à l'initiative de son président ou à la demande d'au moins deux de ses membres, du ou des commissaires aux comptes ou du Président Directeur Général.

## Chapitre III : Présentation de l'activité de la société

### III.1- HISTORIQUE :

#### **1947 : Création de Electricité et Gaz d'Algérie ( EGA ) :**

L'entreprise EGA créée en 1947 détenait le monopole de la production, du transport, de la distribution de l'énergie électrique à travers tout le territoire algérien.

#### **1969 : Création de la Société Nationale de l'Electricité et du Gaz « SONELGAZ » :**

Par ordonnance n° 69-59 du 26 juillet 1969, portant dissolution d'« Electricité et Gaz d'Algérie » et création de la société nationale de l'électricité et du gaz, la Société Nationale de l'électricité et du Gaz (SONELGAZ) est créée en substitution à EGA dissoute par ce même décret. Le monopole de la production, du transport, de la distribution, de l'importation de l'énergie électrique attribué à SONELGAZ a été renforcé. De même, SONELGAZ s'est vue attribuer le monopole de la commercialisation du gaz naturel à l'intérieur du pays, et ce pour tous les types de clients (industries, centrales de production de l'énergie électriques). Pour ce faire, elle réalise et gère des canalisations de transport et un réseau de distribution.

#### **1983 : RESTRUCTURATION DE SONELGAZ :**

Toutes les unités SONELGAZ de travaux et de fabrication de matériels, créées pour palier au manque de capacités nationales, ont été transformées en 1983 en entreprises autonomes. C'est ainsi que Kahrif, Khanagaz, Inerga, Etterkib, Kahrakib et AMC ont été créées et relèvent de Sociétés de Gestion de Participations de l'Etat (SGP).

#### **1991 : NOUVEAU STATUT DE SONELGAZ :**

SONELGAZ change de nature juridique par décret exécutif n° 91-475 du 14 Décembre 1991, portant transformation de la nature juridique de la société nationale d'électricité et du gaz en Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC).

#### **1995 : SONELGAZ EPIC :**

Le décret exécutif n° 95-280 du 17 Septembre 1995 portant statuts de l'établissement public à caractère industriel et commercial « SONELGAZ » confirme la nature de SONELGAZ en tant qu'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. SONELGAZ est placé sous tutelle du Ministre chargé de l'énergie et des mines et doté de la personnalité morale tout en jouissant de l'autonomie financière.



**Juin 2002 : SONELGAZ devient SPA :**

Le décret présidentiel n° 02-195 du 1<sup>er</sup> juin 2002 a transformé l'EPIC SONELGAZ en holding de sociétés par actions dénommé SONELGAZ.Spa qui exerce par le biais de ses filiales les activités de production, de transport et de distribution de l'électricité et de transport et de distribution du gaz.

La loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisation stipule dans son article 165 que « l'Etat est, et demeurera, l'actionnaire majoritaire de SONELGAZ Spa ».

La loi sur l'électricité et la distribution du gaz par canalisation, consacre la démonopolisation de la production de l'électricité et la distribution du gaz par canalisation, les activités de production d'électricité sont désormais ouvertes à la concurrence.

L'introduction de la concurrence dans le secteur de l'énergie n'est pas incompatible avec les impératifs du service public.

En effet, il est institué de nouveaux mécanismes permettant de prendre en considération la mission et les obligations du service public dans l'intérêt socio-économique général.

Dans ce cadre, la loi stipule que la distribution de l'électricité et du gaz est une activité de service public en précisant les objectifs, les opérateurs et les modalités de son financement. Les mesures qui sont édictées visent la sécurité, la continuité et la qualité de la fourniture, la politique tarifaire ainsi que la protection de l'environnement.

Ces activités sont clairement identifiées dans la mission de service public énoncée comme suit :

- Fournir en énergie les clients non éligibles dans les meilleures conditions d'équité, de continuité et de péréquation nationale des prix de vente.
- Assurer dans le cadre de l'égalité de traitement, le raccordement et l'accès des distributeurs, des clients éligibles et des producteurs d'électricité aux réseaux de transport d'électricité.
- Satisfaire en énergie des catégories de citoyens préalablement identifiés et des régions défavorisées afin d'assurer une meilleure cohésion sociale et contribuer à une plus grande solidarité.
- Assurer sur demande, dans la mesure des moyens, le secours en énergie aux producteurs ou aux clients éligibles raccordés aux réseaux.
- Assurer la fourniture d'énergie à tout client éligible si ce dernier ne trouve pas de fournisseur dans des conditions économiques ou techniques acceptables.

En contrepartie des sujétions de service public qui auront occasionné des surcoûts aux opérateurs, la nouvelle législation prévoit une rémunération par l'Etat, notamment quand celui-ci intervient pour imposer des conditions désavantageuses pour les opérateurs.

Cette rémunération viendra compenser à titre d'exemple :

- Les surcoûts issus des contrats de fourniture et d'achat imposés par l'Etat ;
- Les participations en faveur de clients spécifiques ;
- Les surcoûts de production / distribution dans des régions particulières ;
- Les contraintes identifiées et reconnues par la commission de régulation.

Plusieurs dispositions viennent donc conforter le service public en mettant les moyens nécessaires pour garantir le développement équilibré des régions et la cohésion sociale.

### III.2- ACTIVITES DE SONELGAZ :

SONELGAZ est composée des trois branches d'activités suivantes :

#### III.2.1. ACTIVITE PRODUCTION :

La nature non stockable de l'électricité, impose à l'Entreprise une intégration complète de toutes les phases de son activité, depuis la production jusqu'à sa mise à disposition au consommateur final.

##### ❖ Processus de production :

- **La Production** : c'est l'activité consistant à transformer l'énergie calorifique ou hydraulique en énergie mécanique puis électrique. Le parc de production dont les ouvrages sont conçus et dimensionnés pour répondre à un niveau maximum de la demande, comprend quatre filières :

- **Filière Turbines Vapeur** : Elle est composée de 20 groupes de puissance unitaire comprise entre 50 MW et 196 MW.
- **Filière Turbines à Gaz** : Elle est constituée de 86 groupes dont la puissance unitaire varie de 20 MW à 210 MW.
- **Filière Hydraulique** : Elle est constituée de 34 groupes dont la puissance unitaire varie de 1 MW à 5 MW pour les basses chutes et de 12 MW à 50 MW pour les hautes chutes.
- **Filière Diesel** : Elle est composée de 183 groupes de puissance unitaire de 0.35 MW à 8 MW. Les groupes de cette filière sont installés au sud et alimentent des réseaux isolés.

- **L'interconnexion** : elle est réalisée à partir des lignes de très haute tension (220 KV) qui permettent à la fois :

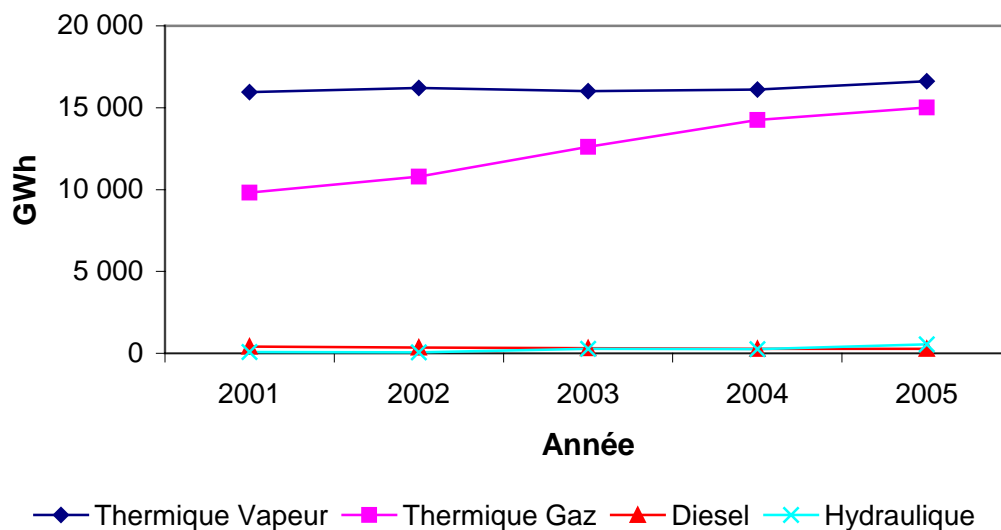
- D'apporter l'énergie électrique près des grands centres,
- D'assurer une connexion entre les centrales.

Le réseau national est interconnecté avec le Maroc et la Tunisie, ce qui permet des échanges commerciaux et des secours mutuels en cas de besoin.

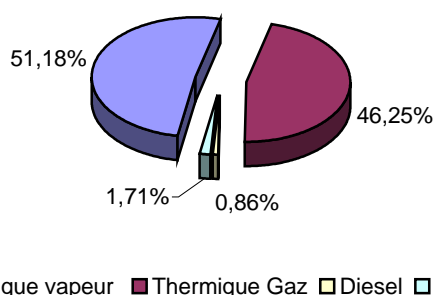
### EVOLUTION DE LA PRODUCTION ELECTRICITE (GWH)

TYPE DE CENTRALES	2001	2002	2003	2004	2005
Thermique Vapeur	15 960	16 203	16 003	16 109	16 624
Thermique Gaz	9 820	10 790	12 616	14 260	15 023
Diesel	410	352	308	265	281
<b>TOTAL THERMIQUE</b>	<b>26 190</b>	<b>27 345</b>	<b>28 927</b>	<b>30 634</b>	<b>31 928</b>
Hydraulique	70	57	265	251	555
<b>PRODUCTION TOTALE</b>	<b>26 260</b>	<b>27 402</b>	<b>29 192</b>	<b>30 885</b>	<b>32 483</b>

### Evolution production électricité



### Répartition de la production par origine Année 2005



## III.2.2. ACTIVITE TRANSPORT :

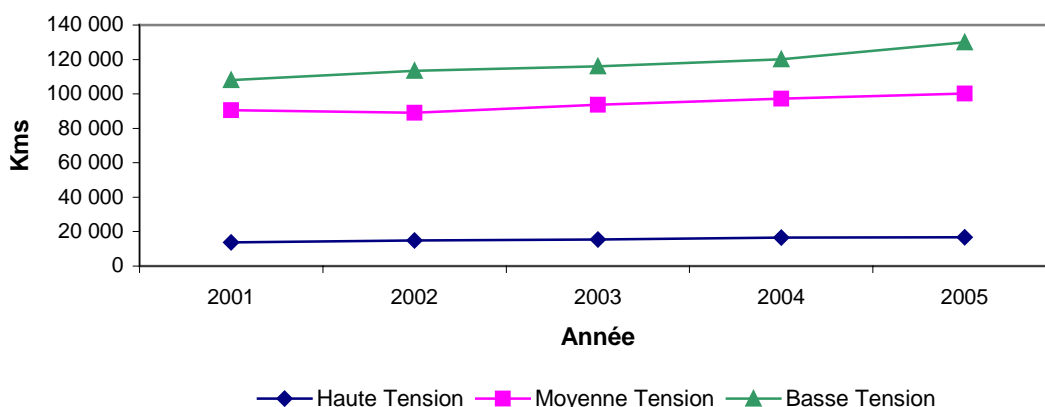
### III.2.2.1. Transport Electricité :

Le transport est réalisé à partir des lignes haute tension (60 KV) et permet de se rapprocher des consommateurs finaux (gros clients industriels et postes de distribution).

### EVOLUTION DU RESEAU ELECTRICITE ( Kms )

NIVEAU DE TENSION DES LIGNES	2001	2002	2003	2004	2005
Haute Tension	13 794	14 790	15 395	16 467	16 753
Moyenne Tension	90 491	89 138	93 741	97 309	100 224
Basse Tension	108 081	113 396	116 091	120 089	129 914
<b>TOTAL THERMIQUE</b>	<b>212 366</b>	<b>217 324</b>	<b>225 227</b>	<b>233 865</b>	<b>246 891</b>

### Evolution du réseau électricité (Kms)



### III.2.2.2. Transport Gaz :

Le transport du gaz naturel se fait en haute pression par canalisation aux fins de mise à disposition des abonnés industriels et domestiques.

Pour desservir le marché, SONELGAZ prélève des gazoducs de SONATRACH les quantités de gaz nécessaires.

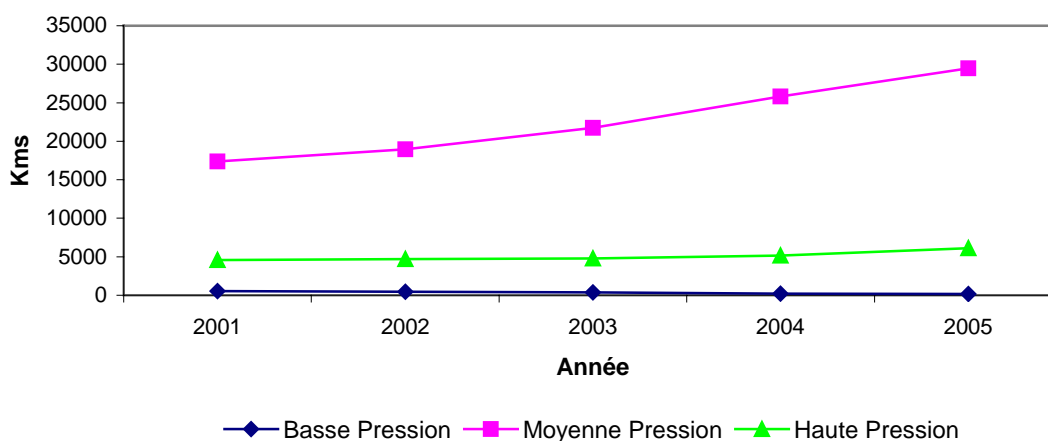
SONELGAZ a réalisé en moins de six années, d'importants travaux sur les réseaux, les installations internes et les appareils.

A fin 2005, SONELGAZ totalise plus de 35 000 Kms de canalisations entre le réseau de distribution et de transport gaz.

### EVOLUTION DU RESEAU GAZ (Kms)

NIVEAU DE PRESSION	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Basse Pression</b>	525	463	361	227	182
<b>Moyenne Pression</b>	17 360	18 936	21 750	25 809	29 491
<b>Haute Pression</b>	4 587	4 686	4 765	5 162	6 104
<b>TOTAL</b>	<b>22 472</b>	<b>24 085</b>	<b>26 876</b>	<b>31 198</b>	<b>35 777</b>

### Evolution du réseau Gaz



### III.2.3. ACTIVITE DISTRIBUTION :

#### III.2.3.1. Distribution Electricité :

La distribution se fait par lignes et câbles de moyenne et basse tensions. Elle consiste à alimenter l'ensemble des petits clients industriels et les abonnés domestiques.

Dans le sud, les réseaux autonomes hétérogènes sont alimentés par des centrales implantées localement le plus souvent ce sont les turbines diesel, fonctionnant au gasoil, ce qui explique que leurs charges d'exploitation sont importantes.

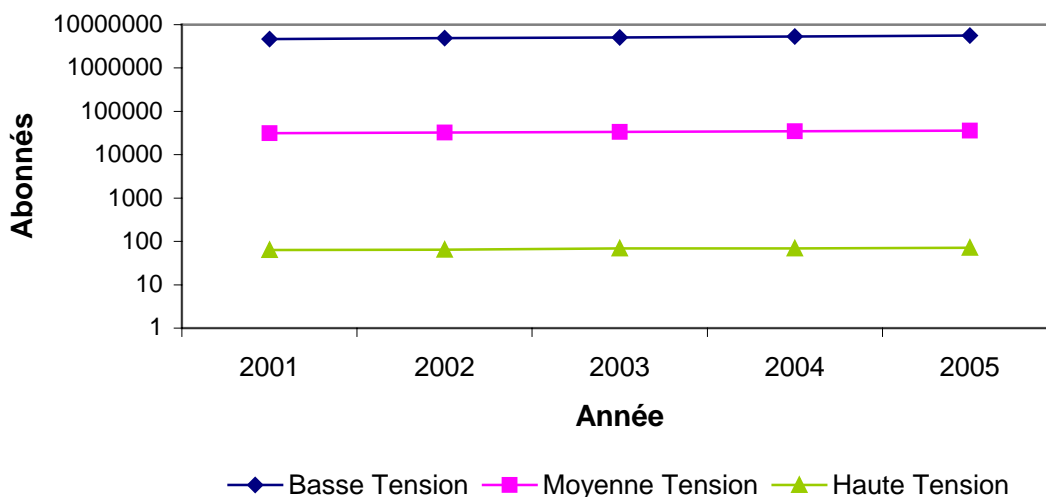
La distribution assure la satisfaction en énergie électrique des trois grandes catégories de clients :

- Les clients industriels (alimentés par les réseaux haute tension).
- Les clients industriels de moyenne importance (alimentés par les réseaux moyenne tension).
- Les ménages et artisans (alimentés par les réseaux basse tension).

L'évolution des abonnés durant les cinq dernières années se présente comme suit :

Abonnés Electricité	2001	2002	2003	2004	2005
Basse Tension	4 677 000	4 864 000	5 080 000	5 321 000	5 566 000
Moyenne Tension	31 300	32 600	33 500	34 918	36 000
Haute Tension	63	64	69	69	71

Evolution des abonnés électricité



#### III.2.3.2. Distribution Gaz :

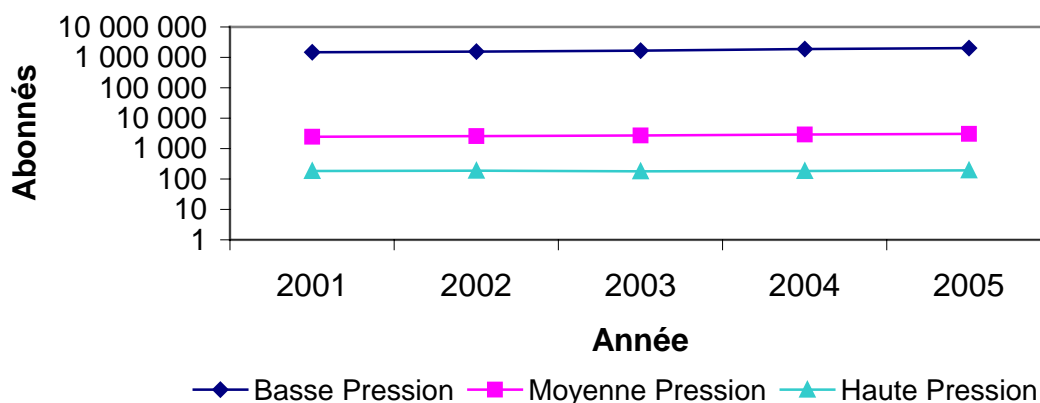
La distribution du Gaz assure la satisfaction des trois grandes catégories de clients :

- Les clients industriels sont alimentés par les réseaux haute pression.
- Les clients industriels de moyenne importance sont alimentés par les réseaux moyenne pression.
- Les ménages et artisans sont alimentés par les réseaux basse pression.

L'évolution des abonnés durant les cinq dernières années se présente comme suit :

Abonnés Gaz	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Basse Pression</b>	1 462 000	1 553 000	1 681 000	1 860 000	2 014 000
<b>Moyenne Pression</b>	2 456	2 580	2 726	2 902	3 028
<b>Haute Pression</b>	184	188	180	183	192

### Evolution des abonnés Gaz



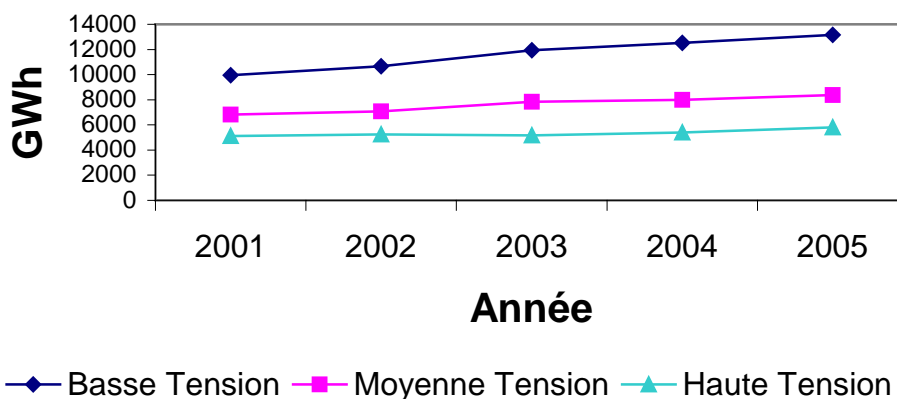
## III.2.4. LES VENTES

### III.2.4.1. Ventes d'électricité :

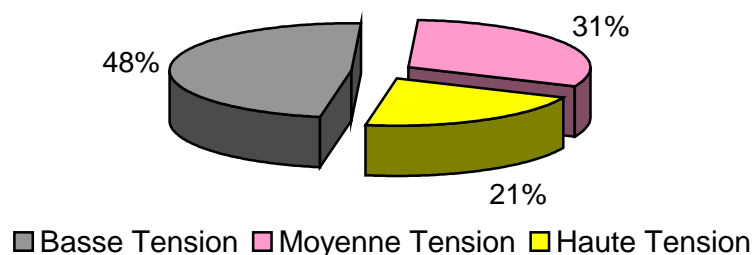
En matière des ventes, le volume par niveau de tension pour les exercices 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 s'établit comme suit :

Electricité vendue (GWh)	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Basse Tension</b>	9 950	10 660	11 930	12 512	13 149
<b>Moyenne Tension</b>	6 820	7 080	7 830	7 996	8 367
<b>Haute Tension</b>	5 120	5 240	5 180	5 401	5 798
<b>TOTAL</b>	<b>21 890</b>	<b>22 980</b>	<b>24 940</b>	<b>25 909</b>	<b>27 314</b>

### Evolution des ventes d'électricité



### Répartition des ventes électricité par catégorie Année 2005

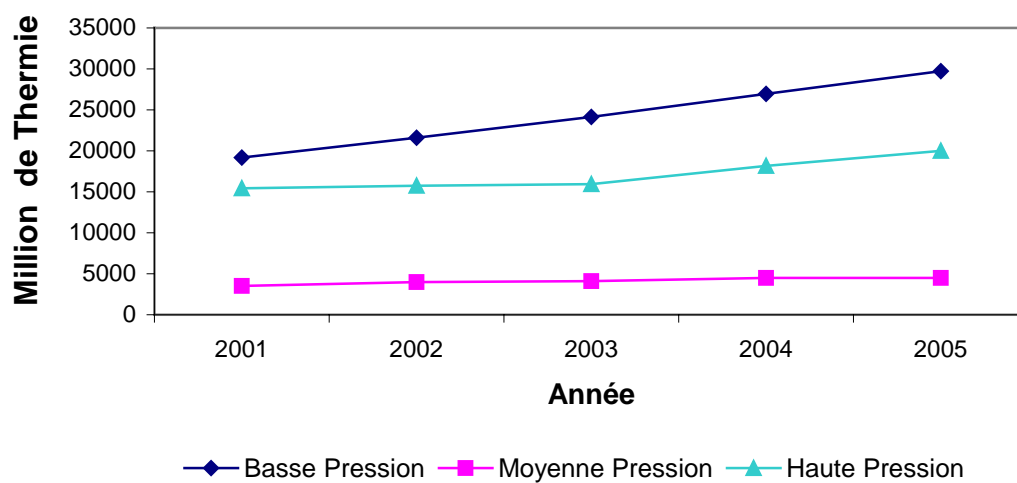


#### III.2.4.2. Ventes du Gaz :

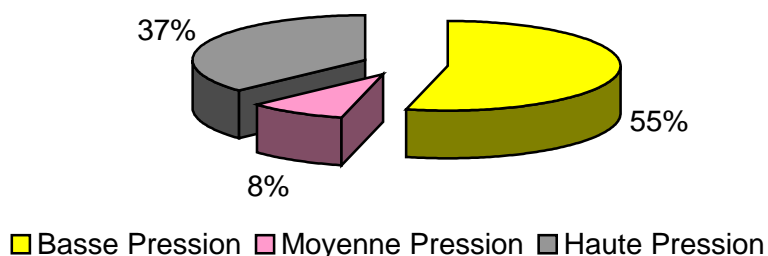
L'évolution des ventes du gaz par niveau de pression se présente comme suit :

Gaz vendu (en millions de Thermies)	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Basse pression</b>	19 190	21 590	24 140	26 950	29 709
<b>Moyenne pression</b>	3 530	3 970	4 120	4 473	4 497
<b>Haute pression</b>	15 430	15 750	15 940	18 147	19 992
<b>TOTAL</b>	<b>38 150</b>	<b>41 310</b>	<b>44 200</b>	<b>49 570</b>	<b>54 198</b>

#### Evolution des ventes du Gaz



### Répartition des ventes du gaz par catégorie Année 2005

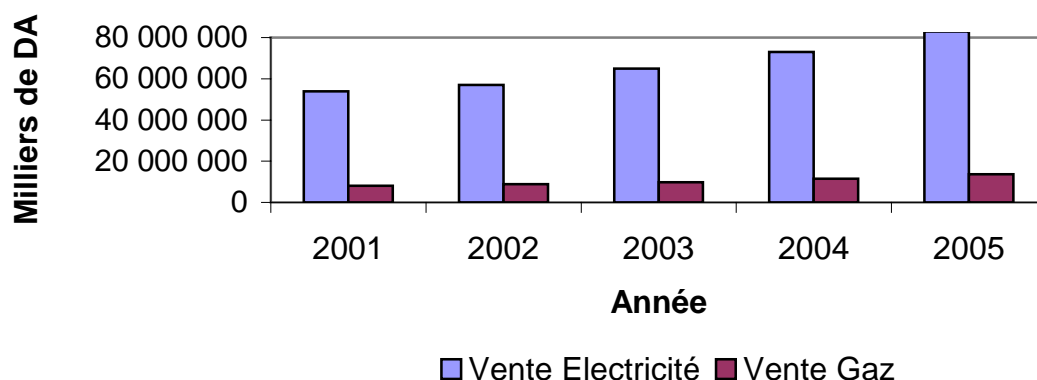


#### III.2.4.3. Chiffre d'affaires électricité et gaz en milliers de Dinars Algériens :

(En Milliers de DA)

Ventes énergies	2001	2002	2003	2004	2005
-Ventes Electricité	53 859 532	57 028 050	64 991 025	73 028 265	83 010 403
-Ventes Gaz	8 016 259	8 919 863	9 836 912	11 570 289	13 652 129
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>61 875 791</b>	<b>65 947 913</b>	<b>74 827 937</b>	<b>84 598 554</b>	<b>96 662 532</b>

### Evolution du chiffre d'affaires



### III.3- FILIALES ET PRISES DE PARTICIPATION :

#### III.3.1. Transformation des Activités Périphériques en Filiales :

En 1998, la quasi-totalité des filiales SONELGAZ ont été créées dans le cadre d'une stratégie de recentrage sur les métiers de base qui a permis l'externalisation des activités périphériques : l'objectif essentiel qui leur est assigné est de rationaliser l'utilisation des moyens qui leur sont confiés en s'ouvrant sur des marchés autres que SONELGAZ, d'assurer leur autonomie financière et de promouvoir leurs activités.



Les activités touchées par ces transformations sont les suivantes :

- Imprimerie
- Maintenance des transformateurs
- Maintenance des véhicules
- TRANSMEX (Entreprise de transport exceptionnel)
- HMP (Hôtel le Mas des Planteurs)
- SPAS (Société de Prévention et d'Action en Sécurité).

Les actions concrétisées en 2004 portent sur la filialisation des activités « médecine du travail » et « recherche et développement ».

L'exercice 2005 a connu la création de la direction des centres de formation en préparation de la filialisation de cette activité, ainsi que le lancement du projet d'organisation de la fonction informatique en perspective de sa filialisation en associant l'ensemble des informaticiens de l'entreprise. Cette entité sera chargée de la modernisation et du développement des systèmes informatiques du groupe SONELGAZ.

Sonelgaz a également souscrit au capital de plusieurs sociétés telles que: AEC, SKS, ALGESCO, CREDEG, etc.

### **III.3.2. Organisation de SONELGAZ en Groupe :**

La loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisation consacre non seulement l'ouverture de la production de l'électricité à la concurrence mais aussi la séparation, sous forme de filiales érigées en SPA, des fonctions de production, de transports de l'électricité et du gaz ainsi que de la distribution.

Ce processus a donné lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 à la création de trois nouvelles filiales que sont :

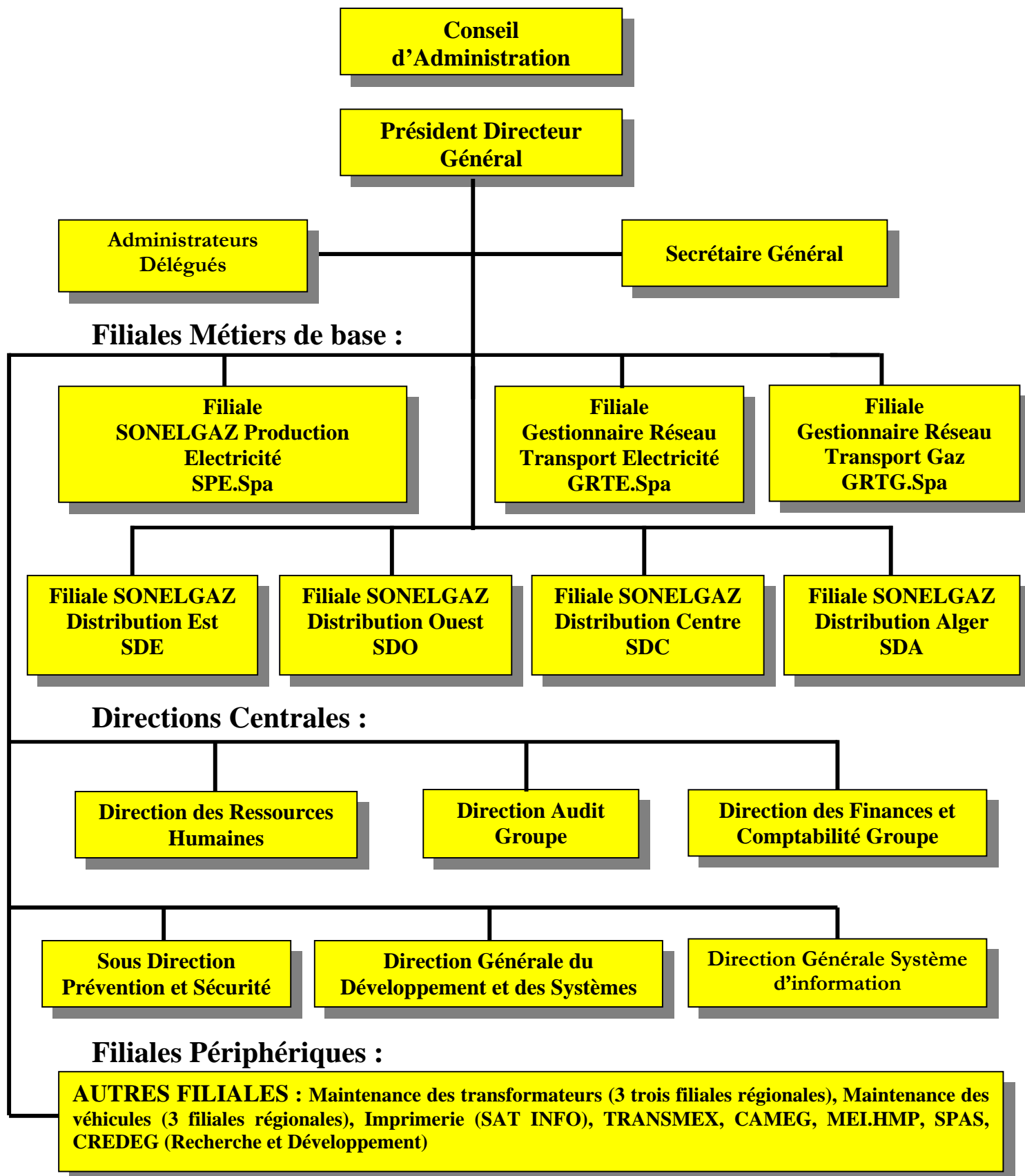
- **Le GRTE (Gestionnaire Réseau Transport Electricité) :** assumant les fonctions de gestionnaire du réseau transport de l'électricité et celles de la coordination du système « production - transport »,
- **Le GRTG (Gestionnaire Réseau Transport Gaz) :** assumant les fonctions de gestionnaire du réseau transport du gaz et celles du système gazier pour le marché national du gaz,
- **La SPE (SONELGAZ Production Electricité) :** pour la production de l'électricité.

Conformément aux statuts de ces filiales, SONELGAZ est, dans une première phase, actionnaire unique. La maison mère, en cas d'ouverture du capital de ces filiales, demeurera actionnaire majoritaire. Elle détient également le pouvoir d'orientation et de contrôle de ses filiales et veille à la cohérence globale du Groupe.

L'exercice 2005 a connu aussi l'accélération du rythme de restructuration de la distribution par la création de quatre Directions Générales autonomes (Est, Ouest, Centre et Alger) en vue de leur filialisation en 2006.

Il faut relever en particulier pour l'exercice 2005, l'installation officielle de l'autorité de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), et la décision des pouvoirs publics, pour une meilleure efficacité dans la réalisation des ouvrages énergétiques, du rattachement des entreprises de travaux (KAHRIF, KANAGAZ, INERGA, ETTERKIB, KAHRAKIB) au groupe SONELGAZ.

### III.4- SCHEMA ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL DE LA MACROSTRUCTURE :



### III.5- PERSONNELS DE LA SOCIETE :

A fin 2005, l'effectif du Groupe Sonelgaz s'est élevé à 19 809 agents enregistrant une hausse de 6,1% par rapport à décembre 2004.

Les indicateurs caractéristiques de la fonction ressource humaine de 2005 sont stables par rapport à 2004, témoignant d'un bon climat social. Ces indicateurs peuvent être résumés comme suit :

- taux de départs définitifs (taux normal hors transfert): 2,9% (2,7% en 2004),
- taux d'inactivité temporaire : 2,8% (3,0% en 2004),
- taux d'absentéisme : 4,0% (3,7% en 2004).

Sur le plan de la rémunération, les frais du personnel ont atteint **13,5** Milliards de DA en 2005 contre **13,7** Milliards de DA en 2004, soit une diminution de 2 %.

#### III.5.1. Evolution par groupe socioprofessionnel :

A fin décembre 2005, le nombre d'agents actifs de la Sonelgaz a enregistré une hausse de 6,1%, soit 1 138 agents : il est passé de 18 671 agents à 19 809. Cela s'explique essentiellement par les apports des filiales métiers de base (préparation de la mise en œuvre de la nouvelle organisation en filiales de la distribution). Le niveau des recrutements a ainsi connu une évolution importante en 2005 : 1 278 agents (contre seulement 140 en 2004) pour des départs définitifs de 591 agents.

Par groupe socioprofessionnel, les évolutions annuelles ont été les suivantes :

	Décembre 2004		Décembre 2005		Evolution	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cadres	4 722	25,3	5 009	25,3	287	6,1
Maîtrise	9 696	51,9	10 294	52,0	598	6,2
Exécution	4 253	22,8	4 506	22,7	253	5,9
<b>Ensemble</b>	<b>18 671</b>	<b>100</b>	<b>19 809</b>	<b>100</b>	<b>1 138</b>	<b>6,1</b>

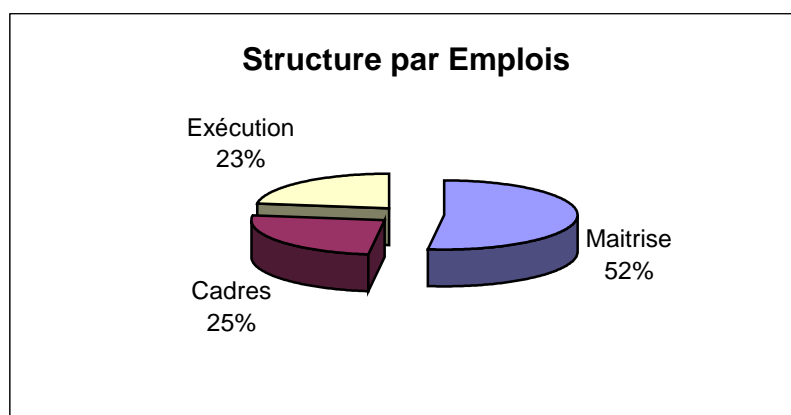
#### III.5.2. Evolution par branche d'activité :

	Décembre 2004		Décembre 2005		Evolution (05/04)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
DG-DA	1 702	9,1	1 758	8,9	56	3,3
DG-DE	4 019	21,5	4 412	22,3	393	9,8
DG-DO	3 456	18,5	3 606	18,2	150	4,3
DG-DC	2 727	14,6	2 843	14,4	116	4,3
Siège Distrib.	0	0,0	0	0,0	-	-
SPE	3 315	17,8	3 342	16,9	27	0,8
GRTE	1 868	10,0	2 082	10,5	214	11,5
GRTG	660	3,5	800	4,0	140	21,2
DGI	106	0,6	162	0,8	56	52,8
DRH	367	2,0	67	0,3	-300	-81,7
Unit. Fonct.	451	2,4	737	3,7	286	63,4
<b>Ensemble</b>	<b>18 671</b>	<b>100</b>	<b>19 809</b>	<b>100</b>	<b>1 138</b>	<b>6,1</b>

### III.5.3. Evolution de la structure des effectifs

La structure des effectifs en activité par Classement (les agents sont rangés dans les groupes socioprofessionnels en fonction de leurs classements personnels) montre une forte évolution des populations Cadres et Maîtrise, suite aux changements en 2004 en matière de glissement des postes (catégories 10 à 11 et 14 à 15) qui ont permis des évolutions remarquables :

Cadres	+ 6,1 points
Maîtrise	+ 6,2 points
Exécution	+ 5,9 points



### III.6- INVESTISSEMENTS :

En terme d'investissements, en plus de la mise en service de la nouvelle centrale de F'Kirina, il faut noter en particulier les réalisations très importantes sur le réseau de transport électricité qui se situe dans le cadre du renforcement notamment pour le nouveau palier en 400 Kv et de la remise à niveau du réseau haute tension.

Les faits marquants ayant caractérisé l'activité de SONELGAZ en 2005 sont repris ci-après :

- La mise en service de la centrale thermique gaz de F'KIRINA ( 2 X 146 MW ) et de la centrale de production d'électricité et dessalement de l'eau de mer d'Arzew ( 3 X 112 MW).
- La mise en service de la centrale thermique gaz d'Illizi de 3 X 3 MW.
- Le transfert des centrales diesel de Djanet (5 X 1.9 MW) et Tindouf (5 X 1.9 MW) à Aoulef et Timimoun.
- En matière de transport de l'électricité, la mise en service de 28 postes HT et 679 Km de lignes HT, l'ouverture de 44 chantiers pour la réalisation d'autres postes en haute tension et de 30 ouvrages lignes HT.
- La réalisation de 7 920 km pour la distribution de l'électricité et 3 126 Km pour le gaz.

### **III.7- LITIGES :**

La dimension de l'Entreprise, son implantation sur l'ensemble du territoire, la nature des activités exercées qui sont génératrices de risque induisent nécessairement des litiges avec des tiers et dans certains cas avec sa clientèle (créances dues à la consommation de l'énergie) ou son personnel.

Dans la prise en charge du contentieux, SONELGAZ privilégie le règlement amiable fondé sur le principe d'équité et du respect de la loi.

En terme de volume d'affaires, le contentieux à fin 2005 a baissé sensiblement puisqu'on enregistre seulement 86 affaires au niveau de la maison mère. Dans ce cadre, SONELGAZ a pratiquement assaini le dossier contentieux social dans les cas de licenciement en particulier dont les montants des indemnités étaient relativement importants.

Au plan de son impact, le contentieux n'induit pas de charges financières lourdes pour l'entreprise dans la mesure où il s'agit essentiellement des litiges portant sur des indemnisations au titre de servitudes dont les montants en général ne sont pas très importants.

Les litiges dans lesquels la société risque d'être condamnée à verser des indemnités dans les affaires présentant des enjeux importants donnent lieu à la constitution d'une provision.

### **III.8- CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS :**

SONELGAZ a clôturé avec succès l'émission de son premier emprunt obligataire institutionnel d'un montant de 20 Milliards de dinars lancé le 23 Décembre 2004.

Treize institutions financières, banques (dont deux banques étrangères qui ont souscrit 1.25 Milliards de dinars) et assurances notamment, ont souscrit à cet emprunt.

Il a été procédé en mars 2005 au lancement d'un second emprunt obligataire institutionnel ayant permis de lever 10 Milliards de DA en trois tranches sur des échéances plus longues que celles du premier emprunt obligataire, à savoir : 7 ans (ouverture de la tranche existante), 9 ans et 11 ans.

L'année 2005 a également connu le lancement du premier emprunt obligataire en direction du grand public durant le mois de juin ayant permis de lever 15,9 Milliards de DA sur 6 ans à taux progressifs. Cette opération a connu un grand engouement de la part du public et a été clôturée avec succès.

Ces emprunts ont servi au financement du programme d'investissement tracé pour l'année 2005.

### **III.9- FACTEURS RISQUES :**

Compte tenu de la nature du parc de production composé essentiellement de turbines à vapeur et de turbines à gaz dont le combustible, le gaz naturel, ne présente pas de risque de rupture d'alimentation d'une part, et l'interconnexion du réseau de transport couvrant la partie nord du pays d'autre part, nous pouvons dire qu'il n'y a pas de facteurs risques importants susceptibles de grever sur l'activité de la société.

## CHAPITRE IV : INFORMATIONS FINANCIERES

Les informations contenues dans la présente notice sont relatives aux comptes publiés pour l'exercice 2004.

Il est présenté également une analyse des postes de bilans et du tableau de comptes de résultats pour l'exercice 2004 clos.

### IV.1 - Principes comptables en vigueur

- Les comptes de SONELGAZ sont établis selon les règles prescrites par le plan comptable national algérien (P.C.N), et les principes comptables généralement admis.

Par ailleurs, les comptes de l'entreprise ont été adaptés selon les aménagements apportés au plan comptable national (arrêté du journal officiel n° 91 du 22/12/1999).

Les états financiers de SONELGAZ respectent les principes comptables de continuité de l'activité, de permanence des méthodes, de présentation et d'évaluation.

L'Assemblée Générale Ordinaire de SONELGAZ SPA réunie le 15 septembre 2005, a décidé conformément à l'article 9.2 des statuts de la société d'approuver l'affectation du résultat net bénéficiaire consolidé de l'exercice 2004.

Les titres de participations détenus sur les filiales sont enregistrés au niveau des créances d'investissements, dans le compte – Titres de participation -

#### IV.1.1 - Investissements

- **Frais préliminaires et leur résorption** : les frais préliminaires sont enregistrés dans des comptes de charges par nature et transférés en fin d'exercice dans le compte approprié. Les frais préliminaires sont résorbés en totalité dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

- **Equipements de production** : les équipements de production constituent la quasi totalité des investissements de la société. Ils sont évalués au coût historique d'acquisition ou à leur coût de production et ont donné lieu aux réévaluations légales intervenues au cours des exercices antérieurs.

- **Méthode d'amortissement des investissements** : SONELGAZ a opté pour le système d'amortissement dégressif pour les biens les plus importants gérés au niveau du fichier central. L'autorisation d'option pour ce système a été applicable à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2000. Les autres biens gérés par les fichiers auxiliaires (véhicules, matériels de bureaux, informatique...) sont amortis en appliquant le procédé linéaire.

#### **IV.1.2 - Stocks**

Les stocks sont comptabilisés dans leurs comptes appropriés au prix d'achats majorés de frais d'approche (transport, droits de douane...).

#### **IV.1.3 - Créances**

- **Créances sur clients** : Les créances sur clients ont pour origine principalement la vente d'énergie (électricité et gaz).

- **Créances sur les sociétés apparentées** : Les créances de SONELGAZ sur ses filiales sont constituées principalement des prestations de services et des prestations de trésorerie (règlement pour compte et avance).

#### **IV.1.4 – Dettes**

La comptabilisation de la dette en monnaie étrangère se fait sur la base des factures reçues avec une contre valeur en Dinars au cours du jour de la mobilisation.

Un cours moyen pondéré est déterminé à la fin des mobilisations qui sert à constater en comptabilité les remboursements intervenus selon un échéancier préétabli. La comptabilisation des remboursements se fait au cours réel du jour de l'échéancier.

La différence constatée entre le cours moyen pondéré et le cours définitif lors des remboursements est constatée comme différence de change dans les comptes de résultats appropriés.

A la clôture des comptes, une provision pour risque de perte de change est constatée pour l'ensemble des pertes de change probables sans compensation avec les gains probables, conformément au principe de prudence.

#### **IV.2 - Régime fiscal en vigueur**

SONELGAZ SPA est soumise au régime du droit commun.

##### **IV.2.1 - Impôt sur le résultat**

Le résultat brut de l'exercice est soumis au taux réduit de 15 % à concurrence du bénéfice réinvesti, et 30 % pour le reste.

##### **IV.2.2 - Régimes fiscaux dérogatoires**

- Régime fiscal applicable aux projets d'investissements bénéficiant des avantages accordés par l'ANDI ( ex. APSI ).

Les projets d'investissements de SONELGAZ qui font l'objet de déclaration auprès de l'ANDI bénéficient des avantages fiscaux à travers l'application d'un taux réduit de 5% en matière des droits de douane sur les équipements et matériels importés et l'exonération de la TVA sur les équipements et matériels importés, ainsi que sur les achats locaux.

## IV.3 – Présentation et analyse des bilans

### IV.3.1. Présentation des bilans

Les Bilans de SONELGAZ pour les quatre derniers exercices se présentent comme suit :

#### ACTIF

(En Milliers de DA )

INTITULE	2001	2002	2003	Consolidé * 2004
Frais préliminaires	130 329	79 508	1 161 370	465 269
Valeurs incorporelles	93 597	100 027	157 110	361 140
Terrains	366 647	386 857	592 636	643 422
Equipements de production	654 821 742	672 313 023	724 862 943	775 572 213
Equipements sociaux	5 915 160	6 147 145	6 453 370	6 551 077
Investissements en cours	67 128 507	89 491 511	101 076 008	125 994 580
<b>Investissements bruts</b>	<b>728 455 982</b>	<b>768 518 071</b>	<b>834 303 437</b>	<b>909 587 701</b>
Résorption frais préliminaires	-130 329	-79 508	-1 161 370	-360 393
Amortissements exceptionnels valeurs incorporelles	-78 446	-87 054	-127 855	-248 756
Amortissement équipements de production	-383 749 767	-420 480 663	-456 454 145	-490 466 559
Amortissement équipements sociaux	-2 533 432	-2 566 436	-2 664 457	-2 775 180
<b>Investissements nets</b>	<b>341 964 008</b>	<b>345 304 410</b>	<b>373 895 610</b>	<b>415 736 813</b>
Marchandises	133 616	126 862	98 803	125 529
Matières et fournitures	12 932 442	12 733 443	10 778 633	12 278 788
Travaux en cours	0	0	0	0
Déchets et rebuts	1 182	1 508	23	23
<b>Stocks bruts</b>	<b>13 067 240</b>	<b>12 861 813</b>	<b>10 877 459</b>	<b>12 404 339</b>
Provisions stocks	-316 762	-332 952	-67 545	-211 675
<b>Stocks nets</b>	<b>12 750 478</b>	<b>12 528 861</b>	<b>10 809 914</b>	<b>12 192 665</b>
Créances d'investissements	21 946 125	38 741 545	25 999 842	31 656 923
Créances de stocks	445 337	294 731	336 460	139 091
Créances sur associés et sociétés apparentées	1 755 475	1 984 513	15 523 646	15 876 425
Avances pour compte	6 094 468	7 666 208	12 180 200	20 624 450
Avances d'exploitation	7 927 944	9 392 550	7 265 887	12 147 456
Créances clients	40 737 214	42 172 036	42 621 883	44 603 911
Disponibilités	12 602 219	11 438 385	14 704 630	38 552 079
Comptes débiteurs du passif	534 580	132 398	166 421	26 914
<b>Créances brutes</b>	<b>92 043 362</b>	<b>111 822 366</b>	<b>118 798 969</b>	<b>163 627 249</b>
Provisions créances	-5 810 797	-7 344 029	-6 740 744	-11 770 197
<b>Créances nettes</b>	<b>86 232 565</b>	<b>104 478 336</b>	<b>112 058 225</b>	<b>151 857 053</b>
<b>Total Actif</b>	<b>440 947 051</b>	<b>462 311 607</b>	<b>496 763 749</b>	<b>579 786 530</b>



**PASSIF**

( En Milliers de DA )

INTITULE	2001	2002	2003	Consolidé* 2004
Capital	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Réserves	3 816 221	10 254 214	20 535 778	36 149 162
Subventions d'investissements	61 955 578	82 990 588	97 619 454	130 641 993
Ecarts de réévaluation	133 162 301	110 054 398	91 051 044	76 453 532
Résultat en instance d'affectation	0	0	0	0
Provisions pour pertes et charges	9 100 544	12 539 333	10 815 921	13 491 611
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>358 034 644</b>	<b>365 838 533</b>	<b>370 022 197</b>	<b>406 736 298</b>
Dettes d'investissements	49 637 555	54 774 570	70 787 620	115 451 324
Dettes de stocks	5 533 214	6 032 691	7 216 541	11 602 915
Détentions pour compte	1 071 525	1 355 553	2 850 013	3 617 642
Dettes envers les associés et sociétés apparentées	322 000	644 195	714 367	5 035 252
Dettes d'exploitation	3 233 525	4 030 298	7 540 607	8 557 252
Avances commerciales	14 538 066	18 450 341	18 290 113	14 949 156
Dettes financières	0	0	0	2 168 734
Comptes créditeurs de l'actif	995 961	903 862	728 907	293 167
<b>Total Dettes</b>	<b>75 331 846</b>	<b>86 191 510</b>	<b>108 128 168</b>	<b>161 675 442</b>
<b>Résultat (Bénéficiaire)</b>	<b>7 580 561 (**)</b>	<b>10 281 564</b>	<b>18 613 384</b>	<b>11 374 789</b>
<b>Total Passif</b>	<b>440 947 051</b>	<b>462 311 607</b>	<b>496 763 749</b>	<b>579 786 530</b>

(\*) : L'année 2004 a connu la création de 3 filiales métiers de base dont les chiffres financiers de l'exercice ont été consolidés avec ceux de la maison mère

(\*\*) : Résultat brut

**IV.3.2. Analyse des bilans comptables**

Le bilan au 31.12.2004 totalise 579 786 Millions de DA contre 496 763 Millions de DA au 31.12.2003, soit une augmentation de 17%. Cette augmentation s'explique par l'évolution des postes présentés dans le tableau ci-après :

En Milliers de DA

Libellé	2001	2002	2003	2004	Evolution 02/01	Evolution 03/02	Evolution 04/03
Investissements en cours	67 128 507	89 491 511	101 076 008	125 994 580	33%	13%	25%
Equipements de production	654 821 742	672 313 023	724 862 943	775 572 213	3%	8%	7%
Créances nettes	86 232 565	104 478 336	112 058 225	151 857 053	22%	7%	35%
Dettes	75 331 846	86 191 510	108 128 168	161 675 442	14%	25%	49%
Fonds propres	358 034 644	365 838 533	370 022 197	406 736 298	2%	1%	10%

**Note 1 : Investissements**

Le montant des investissements bruts a évolué de 9 % en 2004 par rapport à 2003. Les équipements de production et les investissements en cours progressent respectivement de 7% et 25% en 2004 par rapport à 2003.

Les amortissements et résorption des frais préliminaires ne progressent que de 7% ramenant ainsi les investissements nets à une augmentation de 11%.

**En Milliers de DA**

INTITULE	2001	2002	2003	2004	Variation		
					02/01	03/02	04/03
Frais préliminaires	130 329	79 508	1 161 370	465 269	-39%	1361%	-60%
Valeurs incorporelles	93 597	100 027	157 110	361 140	7%	57%	130%
Terrains	366 647	386 857	592 636	643 422	6%	53%	9%
Equipements de production	654 821 742	672 313 023	724 862 943	775 572 213	3%	8%	7%
Equipements sociaux	5 915 160	6 147 145	6 453 370	6 551 077	4%	5%	2%
Investissements en cours	67 128 507	89 491 511	101 076 008	125 994 580	33%	13%	25%
<b>Investissements bruts</b>	<b>728 455 982</b>	<b>768 518 071</b>	<b>834 303 437</b>	<b>909 587 701</b>	<b>5%</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>
<b>Amortissements et résorptions</b>	<b>-386 491 974</b>	<b>-423 213 661</b>	<b>-460 407 827</b>	<b>-493 850 888</b>	<b>10%</b>	<b>9%</b>	<b>7%</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>341 964 008</b>	<b>345 304 410</b>	<b>373 895 610</b>	<b>415 736 813</b>	<b>1%</b>	<b>9%</b>	<b>11%</b>

**Note 2 : Stocks****En Milliers de DA**

INTITULE	2001	2002	2003	2004	Variation		
					02/01	03/02	04/03
Marchandises	133 616	126 862	98 803	125 529	-5%	-23%	27%
Matières et fournitures	12 932 442	12 733 443	10 778 633	12 278 788	-2%	-15%	14%
Déchets et rebuts	1 182	1 508	23	23	28%	-99%	0%
<b>Stocks bruts</b>	<b>13 067 240</b>	<b>12 861 813</b>	<b>10 877 459</b>	<b>12 404 339</b>	<b>-2%</b>	<b>-15%</b>	<b>14%</b>
<b>Provisions stocks</b>	<b>-316 762</b>	<b>-332 952</b>	<b>-67 545</b>	<b>-211 675</b>	<b>-14%</b>	<b>-76%</b>	<b>213%</b>
<b>Stocks nets</b>	<b>12 750 478</b>	<b>12 528 861</b>	<b>10 809 914</b>	<b>12 192 665</b>	<b>-2%</b>	<b>-14%</b>	<b>13%</b>

Les stocks bruts enregistrent une augmentation de 14% par rapport à l'exercice précédent imputable à SPE dont le niveau de stock passe de 9 à 10.6 Milliards de dinars.

**Note 3 : Créances****En Milliers de DA**

CPTES	INTITULE	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
42	Créances d'investissements	21 946 125	38 741 545	25 999 842	31 656 923	77%	-33%	22%
43	Créances de stocks	445 337	294 731	336 460	139 091	-35%	15%	-59%
44	Créances sur associés et sociétés apparentées	1 755 475	1 984 513	15 523 646	15 876 425	13%	683%	2%
45	Avances pour compte	6 094 468	7 666 208	12 180 200	20 624 450	26%	59%	69%
46	Avances d'exploitation	7 927 944	9 392 550	7 265 887	12 147 456	18%	-23%	67%
47	Créances clients	40 737 214	42 172 036	42 621 883	44 603 911	4%	1%	5%
48	Disponibilités	12 602 219	11 438 385	14 704 630	38 552 079	-10%	29%	162%
40	Comptes débiteurs du passif	534 580	132 398	166 421	26 914	-76%	26%	-84%
	<b>Total créances brutes</b>	<b>92 043 362</b>	<b>111 822 366</b>	<b>118 798 969</b>	<b>163 627 250</b>	<b>21%</b>	<b>6%</b>	<b>37%</b>

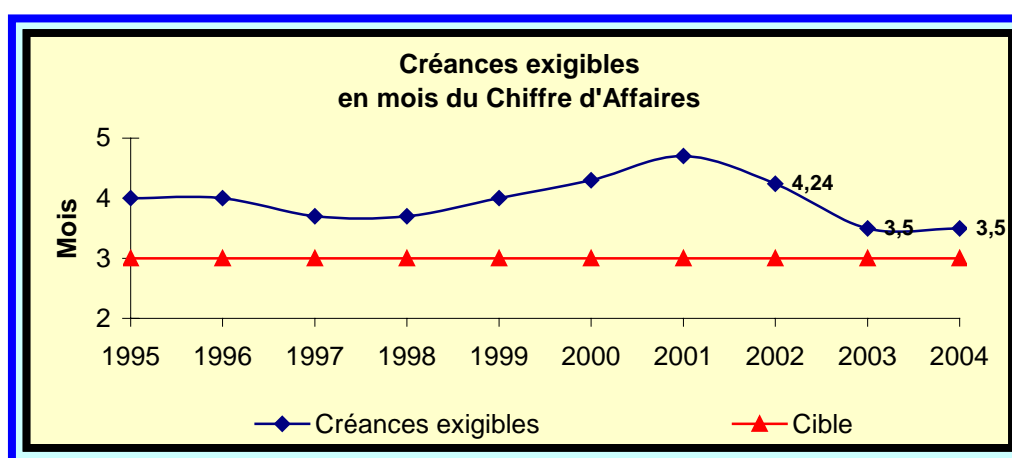
Les créances brutes affichent une augmentation de 37 %.

Les créances sur clients affichent un montant de 44,6 Milliards de DA. Elles marquent une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+5%) et ce malgré le recouvrement de la créance détenue au titre des impayés des entreprises des eaux (4.2 Milliards de dinars) pris en charge par le Trésor.

Les créances exigibles, qui constituent la somme due par la clientèle à l'entreprise en termes d'impayés et de factures présentées à l'encaissement, représentent à fin 2004 un montant de 25.1 Milliards de DA. Les principaux débiteurs concernant les créances énergie se présentent comme suit :

Libelle	Taux
Abonnés ordinaires	27%
Abonnés FSM	22%
Clients ( haute tension / haute pression, moyenne tension / moyenne pression )	35%
Travaux	6%
Contentieux	9%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Le crédit client à fin 2004 représente 3,5 mois du chiffre d'affaires.



#### Note 4 : Fonds propres

En Milliers de DA

INTITULES	2001	2002	2003	2004	Variation		
					02/01	03/02	04/03
Capital	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	0%	0%	0%
Réserves	3 816 221	10 254 214	20 535 778	36 149 162	169%	100%	76%
Subventions d'investissements	61 955 578	82 990 588	97 619 454	130 641 993	34%	18%	34%
Ecarts de réévaluation	133 162 301	110 054 398	91 051 044	76 453 532	-17%	-17%	-16%
Résultat en instance d'affectation	0	0	0	0			
Provisions pour pertes et charges	9 100 544	12 539 333	10 815 921	13 491 611	38%	-14%	25%
<b>Total Fonds propres</b>	<b>358 034 644</b>	<b>365 838 533</b>	<b>370 022 197</b>	<b>406 736 298</b>	<b>2%</b>	<b>1%</b>	<b>10%</b>

Les fonds propres au 31 décembre 2004 s'établissent à 406.7 Milliards de dinars et se décomposent comme suit :

- Capital social : 150 Milliards DA
- Fonds de dotations : 69.4 Milliards de DA (+ 19.4 Milliards de dinars)
- Réserves : 36 Milliards de DA (+ 15,6 Milliards de dinars : affectation du résultat 2003)
- Subventions d'investissement : 61.2 Milliards de DA (+ 13.6 Milliards de dinars)
- Ecart de réévaluation : 76.5 Milliards de DA (- 14.6 Milliards de dinars)
- Provisions : 13,5 Milliards de DA (+ 2,7 Milliards de dinars)

### Note 5 : Dettes

#### En Milliers de DA

CPTE	INTITULE	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
50	Comptes créditeurs de l'actif	995 961	903 862	728 907	293 167	-9 %	-19%	-60%
52	Dettes d'investissements	49 637 555	54 774 570	70 787 620	115 451 324	10 %	29 %	63 %
53	Dettes de stocks	5 533 214	6 032 691	7 216 541	11 602 915	9 %	20 %	61 %
54	Détentions pour compte	1 071 525	1 355 553	2 850 013	3 617 642	27 %	110 %	27 %
55	Dettes sociétés apparentées	322 000	644 195	714 367	5 035 252	100 %	11 %	605%
56	Dettes d'exploitation	3 233 525	4 030 298	7 540 607	8 557 252	25 %	87 %	13 %
57	Dettes commerciales	14 538 066	18 450 341	18 290 113	14 949 156	27 %	-1 %	-18 %
58	Dettes financières	0	0	0	2 168 734			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>75 331 846</b>	<b>86 191 510</b>	<b>108 128 168</b>	<b>161 675 442</b>	<b>14 %</b>	<b>25 %</b>	<b>50 %</b>

Le montant global des dettes s'élève à 161.7 Milliards de DA en 2004, soit une évolution à la hausse de 50% par rapport à l'exercice précédent.

Les variations importantes sont enregistrées au niveau des postes :

- Dettes de stocks : + 4.3 Milliards de DA
- Dettes sociétés apparentées : + 4.3 Milliards de DA (dont 3 Milliards au titre des dividendes)
- Dettes d'exploitation : + 1 Milliard de DA
- Dettes d'investissement : + 44.6 Milliards de DA
- Dettes financières : + 2.1 Milliards de DA (découvert bancaire de SPE)

#### 5-1 Dettes d'investissements

#### En Milliers de DA

CPTE	INTITULE	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
520	Emprunts obligataires	0	0	0	20 000 000			
521	Emprunts bancaires	22 432 102	27 079 292	36 463 628	52 802 016	21%	35%	45%
522	Crédit d'investissements	4 592 701	6 907 547	13 641 017	16 952 151	50%	97%	24%
523	Autres emprunts	20 267 679	17 735 939	16 932 174	22 137 872	-12%	-5%	31%
524	Fournisseurs – Retenues de garantie	1 928 067	2 558 143	3 074 641	2 758 891	33%	20%	-
525	Cautionnements reçus	417 006	493 649	676 160	800 393	18%	37%	18%
	<b>Total des Dettes d'investissements</b>	<b>49 637 555</b>	<b>54 774 570</b>	<b>70 787 620</b>	<b>115 451 324</b>	<b>10%</b>	<b>29%</b>	<b>63%</b>

L'augmentation des dettes d'investissement de 44.6 Milliards de DA par rapport à 2003, est imputable essentiellement aux :

- Différents emprunts : + 41.5 Milliards de DA
- Factures d'investissements en instance de paiement : + 3.3 Milliards de DA

## 5-2 Dettes de stocks

En Milliers de DA

CPTE	INTITULE	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
<b>530</b>	Fournisseurs	3 080 125	3 237 627	4 603 538	8 321 126	5%	42%	81%
<b>538</b>	Factures à recevoir	2 453 089	2 795 064	2 613 003	3 281 790	14%	-7%	26%
	<b>TOTAL des dettes de stocks</b>	<b>5 533 214</b>	<b>6 032 691</b>	<b>7 216 541</b>	<b>11 602 915</b>	<b>9%</b>	<b>20%</b>	<b>61%</b>

L'évolution des dettes de stocks s'explique principalement par la dette envers SONATRACH (factures de Gaz) d'un montant de 6 Milliards de DA contre 4 Milliards l'exercice précédent.

## 5-3 Tableau d'exigibilité des dettes au 31.12.2004

En Milliers de DA

CPTE	INTITULE	Court Terme (1)	Moyen Terme (2)	Long Terme (3)	Total
<b>52</b>	<b>Dettes d'investissements</b>	25 711 055	57 647 131	32 093 137	115 451 323
<b>53</b>	<b>Dettes de stocks</b>	11 602 915			11 602 915
<b>54</b>	<b>Détention pour compte</b>	3 617 642			3 617 642
<b>55</b>	<b>Dettes sociétés apparentées</b>	5 035 252			5 035 252
<b>56</b>	<b>Dettes d'exploitation</b>	8 557 252			8 557 252
<b>57</b>	<b>Avances commerciales</b>	14 949 156			14 949 156
<b>58</b>	<b>Dettes financières</b>	2 168 734			2 168 734
<b>50</b>	<b>Comptes créditeurs de l'actif</b>	293 167			293 167
	<b>TOTAL</b>	<b>71 935 173</b>	<b>57 647 131</b>	<b>32 093 137</b>	<b>161 675 442</b>

(1) : moins d'un an

(2) : entre 1 an et 7 ans

(3) : supérieur à 7 ans

### IV.3.3. Analyse des bilans financiers

Les bilans financiers des quatre derniers exercices après retraitement se présentent comme suit :

(En Millions de DA )

Désignation	2001	2002	2003	2004
<b>Actif Immobilisé :</b>	<b>360 596</b>	<b>367 534</b>	<b>382 396</b>	<b>432 177</b>
<b>Actif Circulant :</b>	<b>71 112</b>	<b>84 839</b>	<b>110 534</b>	<b>147 609</b>
Stocks	2 137	1 779	2 888	1 613
Créances	57 325	72 305	95 110	109 569
Disponibilités	11 650	10 755	12 536	36 427
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>431 708</b>	<b>452 373</b>	<b>492 930</b>	<b>579 786</b>
Fonds Propres :	367 159	379 252	388 636	418 111
Dettes L M T	47 830	52 101	49 572	89 740
<b>Capitaux Permanents</b>	<b>414 989</b>	<b>431 353</b>	<b>438 208</b>	<b>507 851</b>
Dettes à C T :	16 719	21 020	54 722	71 935
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>431 708</b>	<b>452 373</b>	<b>492 930</b>	<b>579 786</b>

#### - Appréciation du fonds de roulement

(En Millions de DA )

Désignation	2001	2002	2003	2004
Fonds de roulement	54 393	63 819	55 812	75 674
Besoins en fonds de roulement	42 743	53 064	43 276	39 247
Trésorerie nette	11 650	10 755	12 536	36 427

- **Fonds de roulement** : Les capitaux permanents financent la totalité des immobilisations durant les quatre exercices, ce qui dégage un fonds de roulement positif.
- **Besoin en fonds de roulement** : Le fonds de roulement permet de couvrir les besoins en fonds de roulement pendant chacun des 4 exercices.
- **Trésorerie nette**: La trésorerie nette est positive pour les quatre exercices .La trésorerie a connu une amélioration continue et ce depuis 1996 , l'entreprise ne fait plus recours au découvert bancaire. La nette augmentation enregistrée en 2004 découle de la réception des fonds issus du lancement de l'emprunt obligataire de 20 Milliards de DA en Décembre 2004.

**NB** : l'écart entre la trésorerie nette et le solde de disponibilités tel qu'il apparaît au bilan est principalement dû :

- A la constatation de provisions pour l'exercice 2004 pour un montant de 2 Milliards de DA pour les comptes de disponibilités qui concernent pour l'essentiel les comptes El KHALIFA et BCIA, en liquidation.
- Au reclassement du compte 508 Comptes créditeurs de l'actif : Disponibilités

#### - Analyse des ratios

Désignation	2001	2002	2003	2004
<b>- Ratio de financement des immobilisations</b>				
Fonds permanents / Immobilisations	1,15	1,17	1,15	1,17
<b>- Autonomie financière</b>				
Dettes d'investissements /Fonds propres	0,13	0,14	0,13	0,21
<b>- Ratio de liquidité immédiate :</b>				
Disponibilités / Dettes à court terme	0,70	0,51	0,23	0,51
<b>- Ratio d'endettement</b>				
Service dettes / Chiffres d'affaires	0,13	0,13	0,11	0,10
<b>- Rentabilité des capitaux propres</b>				
Résultat brut / Capital social	0,04	0,06	0,11	0,10

- Avec un taux de 117 %, les immobilisations sont financées complètement par les capitaux permanents, ce qui explique aussi un fonds de roulement positif.
- Le ratio d'autonomie financière est stable sur les quatre exercices, une légère hausse est constatée en 2004 relative aux nouveaux emprunts bancaires et obligataires mobilisés durant cet exercice.
- La capacité de l'entreprise à honorer ses dettes à court terme est satisfaisante, donc pas de risque d'insolvabilité.
- Bonne rentabilité des capitaux propres.

#### IV.4 - Présentation des Tableaux de comptes de résultats

Les TCR de SONELGAZ pour les quatre derniers exercices se présentent comme suit :

(en Milliers de DA)

CPTE	DESIGNATION	2001		2002		2003		2004	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
70	VENTES DE MARCHANDISES		41 152		1 123 265		65 738		7 613
60	MARCHANDISES CONSOMMEES	33 580		839 705		2 769		1 225	
80	<b>MARGE BRUTE</b>	<b>7 572</b>		<b>283 560</b>		<b>62 969</b>		<b>6 388</b>	
80	MARGE BRUTE		7 572		283 560		62 969		6 388
71	PRODUCTION VENDUE		61 899 972		65 984 065		74 832 812		84 607 545
72	PRODUCTION STOCKEE		393		269		-		-
73	PROD DE L'ENTREPRISE P/ELLE MEME		5 043 487		4 230 078		2 008 597		1 739 085
74	PRESTATIONS FOURNIES		2 356 355		2 246 596		3 393 849		3 640 427
75	TRANSFERT DE CHARGES DE PRODUCTION		4 947 992		4 612 099		6 146 417		5 500 365
61	MATIERES &FOURNITURES CONSOMMEES	17 204 222		16 424 225		14 725 089		14 337 192	
62	SERVICES	8 022 277		9 188 546		12 319 942		14 068 115	
	<b>TOTAL</b>	<b>25 226 499</b>	<b>74 255 771</b>	<b>25 612 771</b>	<b>77 356 667</b>	<b>27 045 031</b>	<b>86 444 644</b>	<b>28 405 308</b>	<b>95 493 810</b>
81	<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>49 029 272</b>		<b>51 743 896</b>		<b>59 399 613</b>		<b>67 088 502</b>	
81	VALEUR AJOUTEE		49 029 272		51 743 896		59 399 613		67 088 502
77	PRODUITS DIVERS		1 229 685		1 738 060		2 319 891		667 446
78	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		229 438		227 391		1 426 250		1 377 734
63	FRAIS DU PERSONNEL	9 730 791		10 768 530		11 119 766		13 737 437	
64	IMPOTS ET TAXES	1 685 015		1 544 862		1 810 135		2 818 064	
65	FRAIS FINANCIERS	3 394 051		3 596 306		3 608 416		4 815 928	
66	FRAIS DIVERS	339 640		957 016		957 018		1 043 125	
68	DOTAT AUX AMORT.ET AUX PROVISIONS	22 032 775		19 905 951		24 843 353		28 597 710	
	<b>TOTAL</b>	<b>37 182 272</b>	<b>50 488 395</b>	<b>36 772 665</b>	<b>53 709 347</b>	<b>42 338 688</b>	<b>63 145 754</b>	<b>51 012 264</b>	<b>69 133 683</b>
83	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>13 306 123</b>		<b>16 936 682</b>		<b>20 807 066</b>		<b>18 121 419</b>	



79	PRODUITS HORS EXPLOITATION		36 900 456		31 497 861		34 363 732		27 526 820
69	CHARGES HORS EXPLOITATION	42 626 019		36 333 353		32 278 376		31 089 093	
	<b>TOTAL</b>	42 626 019	36 900 456	36 333 353	31 497 861	32 278 376	34 363 732	31 089 093	27 526 820
84	<b>RESULTAT HORS EXPLOITATION</b>		<b>5 725 563</b>		<b>4 835 492</b>	<b>2 085 356</b>			<b>3 562 273</b>
83	RESULTAT D'EXPLOITATION	13 306 123	13 306 123		16 936 682		20 807 066		18 121 419
84	RESULTAT HORS EXPLOITATION	5 725 563		4 835 492			2 085 356	3 562 273	
880	<b>RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE</b>	<b>7 580 560</b>		<b>12 101 190</b>		<b>22 892 422</b>		<b>14 559 146</b>	
889	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-		1 819 626		4 279 038		3 184 356	
88	<b>RESULTAT (bénéficiaire)</b>	<b>7 580 560*</b>		<b>10 281 564</b>		<b>18 613 384</b>		<b>11 374 789</b>	

\* Résultat brut

#### Note 6 : Chiffre d'affaires

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
70	Ventes de marchandises	41 152	1 123 265	65 738	7 613	2630%	-94%	-88%
710	Ventes d'électricité	53 859 532	57 028 050	64 991 025	73 028 265	6%	14%	12%
711	Ventes de gaz	8 016 259	8 919 863	9 836 912	11 570 289	11%	10%	18%
712	Ventes de déchets	24 182	36 130	4 871	8 990	49%	-87%	85%
714	Production annexe des centrales	0	22	4	1	-	-82%	-75%
74	Travaux et prestations remboursables	2 356 355	2 246 596	3 393 849	3 640 427	-4%	51%	7%
	<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>64 297 480</b>	<b>69 353 926</b>	<b>78 292 399</b>	<b>88 255 585</b>	<b>8%</b>	<b>13%</b>	<b>13%</b>

Le chiffre d'affaires progresse de 13 % passant ainsi de 78.3 Milliards de DA en 2003 à 88.2 Milliards de DA en 2004.

Cette évolution est liée à l'augmentation des volumes de ventes d'énergie (+12%) pour l'électricité et (+18%) pour le gaz, conjuguée à celle des tarifs.

#### Note 7 : Produits divers

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
770	Produits Financiers	1 142 554	1 640 205	2 204 274	527 815	44%	34%	-76%
779	Autres produits	87 131	97 855	115 617	139 631	12%	18%	21%
	<b>Total des produits divers</b>	<b>1 229 685</b>	<b>1 738 060</b>	<b>2 319 891</b>	<b>667 446</b>	<b>41%</b>	<b>33%</b>	<b>-71%</b>

Les produits divers passent de 2.3 Milliards de DA en 2003 à 0.7 Milliards de DA en 2004 enregistrant ainsi une nette diminution de 71%.

Cette diminution provient essentiellement la rubrique « Produits des placements » qui est passée de 2 002 191 KDA en 2003 à 405 480 KDA en 2004.

### Note 8 : Consommations

Le détail des consommations se présente dans le tableau ci dessous :

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
060	Marchandises exercices antérieurs		0	636	0	-	-	-100%
061	Matières et fournitures consommées exercices antérieurs	867 661	89 479	331 901	179 169	-90%	271%	-46%
600	Marchandises	29 624	19 046	2 133	1 225	-36%	-89%	-42%
601	Matériel ,consommé clé en mains	3 956	820 659	0	0	20645%	-100%	-
611	Consommations fuel	1 275 804	1 019 239	1 000 478	880 058	-20%	-2%	-12%
612	Matières et matériels	6 895 897	6 173 598	2 120 288	1 748 893	-10%	-66%	-18%
613	Carburant .lubrifiant .Matières .Matériel .non stockés.	640 906	791 993	1 972 566	1 217 525	24%	149%	-38%
614	Gaz naturel	7 373 324	8 051 083	9 004 640	10 021 754	9%	12%	11%
618	Fournitures consommées par la société	150 630	298 833	295 216	289 793	98%	-1%	-2%
	<b>Total des consommations</b>	<b>17 237 802</b>	<b>17 263 930</b>	<b>14 727 858</b>	<b>14 338 417</b>	<b>0%</b>	<b>-15%</b>	<b>-3%</b>

Le niveau global des consommations accuse au 31 décembre 2004 une diminution de l'ordre de 3% par rapport à l'exercice précédent.

Les consommations de fuel ont enregistré une baisse de 12% qui se justifie par l'arrêt de centrales diesel suite à la mise en exploitation de la ligne 220 KV d'Adrar.

Les consommations de matières et matériels continuent à diminuer du fait de la mise en œuvre des réalisations d'ouvrages « clef en main » par les unités de la distribution.

Les consommations de gaz naturel accusent quant à elles une augmentation de l'ordre de 11% en rapport avec le volume des prélèvements (+8%) consécutifs au fonctionnement des centrales et au développement des ventes de gaz.

### Note 9 : Services

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
062	Services sur exercices antérieurs	768 806	407 149	338 929	319 679	-47%	-17%	-6%
620	Transports	110 471	118 185	179 803	285 932	7%	52%	59%
621	Loyers et charges locatives	79 021	83 254	106 052	103 518	5%	27%	-2%
622	Entretien et réparations	1 892 841	2 289 607	4 078 872	3 968 965	21%	78%	-3%
623	Travaux & façons exécutés à l'extérieur	3 886 889	4 895 391	5 950 763	7 595 933	26%	22%	28%
624	Documentation	42 427	26 343	17 494	32 589	-38%	-34%	86%
625	Rémunérations des tiers	232 683	322 292	345 552	254 694	39%	7%	-26%
626	Publicité	68 462	68 566	102 984	104 389	0%	50%	1%
627	Déplacements et réceptions	811 526	801 678	941 794	981 526	-1%	117%	4%
628	Poste et télécommunications	129 151	176 081	257 699	420 889	36%	46%	63%
	<b>Total des services</b>	<b>8 022 277</b>	<b>9 188 546</b>	<b>12 319 942</b>	<b>14 068 115</b>	<b>15%</b>	<b>34%</b>	<b>14%</b>

Les services enregistrent une évolution de 14% en passant de 12.3 à 14 Milliards de DA en 2004. Cette évolution se situe essentiellement au niveau de la rubrique travaux et façons exécutés à l'extérieur qui enregistre entre autres les prestations rendues par les filiales périphériques qui affichent une progression de 28% imputable en grande partie aux prestations rendues par la SPAS (2 742 044 KDA en 2004 contre 1 966 961 en 2003).

#### Note 10 : Frais de personnel

En Milliers de DA								
Cpte	Intitulé	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
063	Frais de personnels sur exercices antérieurs	4 195	322	1 021 356	1 372 173	-92%	317092%	34%
630	Rémunération du personnel	6 265 580	7 186 807	6 468 358	8 215 287	15%	-10%	27%
632	Indemnités et prestations directes	1 617 438	1 538 366	1 551 481	1 814 775	-5%	1%	17%
634	Contribution aux activités sociales	376 596	510 437	490 510	496 595	36%	-4%	1%
635	Cotisations sociales	1 466 982	1 532 598	1 588 061	1 838 607	4%	4%	16%
	<b>Total des frais de personnel</b>	<b>9 730 791</b>	<b>10 768 530</b>	<b>11 119 769</b>	<b>13 737 437</b>	<b>11%</b>	<b>3%</b>	<b>24%</b>

Les frais de personnel ont connu une évolution globale de 24% en passant de 11.1 Milliards de DA en 2003 à 13.7 Milliards de DA en 2004. Cette progression s'explique notamment par :

- L'augmentation du régime indemnitaire au cours de l'exercice 2003.
- La constatation de la charge relative à la prime d'encouragement 2003 payée en 2004 (1,5 salaire moyen de base en plus) d'une part et à celle relative à la prime d'encouragement retenue pour l'exercice 2004 (3,5 salaires moyens).
- L'augmentation des cotisations sociales consécutivement à l'intégration des indemnités de zones dans l'assiette de calcul.

#### Note 11 : Frais financiers

En Milliers de DA								
Cpte	Intitulé	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
065	Frais financiers sur exercices antérieurs	128 503	155 954	140 345	33 539	21%	-10%	-76%
650	Intérêts sur emprunts	2 681 528	3 200 026	2 872 083	3 537 962	19%	-10%	23%
653	Intérêts bancaires	40 656	2 438	82 115	307 831	-94%	3268%	275%
655	Frais de banque et de recouvrement	322 430	194 386	419 042	770 580	-40%	116%	84%
656	Frais sur titres	0	0	0	62 172			
657	Commissions crédits documentaires, cautions et avals	220 934	43 502	84 449	55 384	-80%	94%	-34%
658	Intérêts des fonds avancés aux filiales		0	10 382	48 461			367%
	<b>Total des frais financiers</b>	<b>3 394 051</b>	<b>3 596 306</b>	<b>3 608 416</b>	<b>4 815 928</b>	<b>6%</b>	<b>0%</b>	<b>33%</b>

Le montant global des frais financiers accuse une nette augmentation (+33%) par rapport à celui relevé l'exercice précédent.

Cette évolution est imputable essentiellement aux intérêts sur emprunts qui, avec un montant de 3.5 Milliards de DA, marquent une progression de 23%.

Les intérêts bancaires et les frais de banques et de recouvrement accusent également une nette augmentation.

**Note 12 : Dotation aux amortissements et provisions**

En Milliers de DA

Cpte	Intitulé	2001	2002	2003	2004	Variation		
						02/01	03/02	04/03
068	Amortis. exercices antérieurs	0	0	0	1 365			
682	Dotations aux amortissements	17 251 730	16 492 984	19 463 892	21 273 074	-4%	18%	9%
685	Dotations aux provisions	4 781 045	3 412 967	5 379 461	7 323 270	-29%	58%	36%
	<b>Total des dotations</b>	<b>22 032 775</b>	<b>19 905 951</b>	<b>24 843 353</b>	<b>28 597 709</b>	<b>-10%</b>	<b>25%</b>	<b>15%</b>

Avec un montant global de 28.6 Milliards de DA, les dotations aux amortissements et provisions ont connu une augmentation de 15%.

- Les dotations aux amortissements progressent de 15% imputables essentiellement à un niveau d'entrées d'actif qui a été de plus de 50 Milliards de dinars.
- La dotation aux provisions pour dépenses de gros entretien avec un montant de 7.3 Milliards de DA accuse une nette augmentation de 36%.

**IV.5 - Tableau des soldes intermédiaires de gestion**

( En Millions de DA )

Désignation	2001	2002	2003	2004	Variation 02/01	Variation 03/02	Variation 04/03
Chiffre d'affaires ELEC	53 860	57 028	64 991	73 028	6%	14%	12%
Chiffre d'affaires GAZ	8 016	8 920	9 836	11 570	11%	10%	18%
Autres ventes	65	1 159	71	17	1683%	- 94%	-76%
Travaux et prestations remboursables	2 356	2 247	3 394	3 640	-5%	51%	7%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>64 297</b>	<b>69 354</b>	<b>78 292</b>	<b>88 256</b>	<b>8%</b>	<b>13%</b>	<b>13%</b>
Production stockée	0	0	-	-	-	-	-
Production d'entreprise pour elle même	5 043	4 230	2 009	1 739	-16%	-53%	-13%
<b>Total produits</b>	<b>69 340</b>	<b>73 584</b>	<b>80 301</b>	<b>89 995</b>	<b>6%</b>	<b>9%</b>	<b>12%</b>
Consommations	- 15 050	- 15 802	- 13 424	- 13 498	5%	-15%	1%
Services	- 5 262	- 6 039	- 7 477	- 9 409	15%	24%	26%
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>49 029</b>	<b>51 743</b>	<b>59 400</b>	<b>67 088</b>	<b>6%</b>	<b>15%</b>	<b>13%</b>
Frais de personnel	- 9 641	- 10 737	- 10 121	- 12 465	11%	-6%	23%
Impôts et taxes	- 1 675	- 1 508	- 1 596	- 2 783	-10%	6%	74%
Frais divers	- 340	- 954	- 956	- 1 043	181%	0%	9%
Autres produits divers	87	98	116	140	12%	19%	21%
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>37 460</b>	<b>38 642</b>	<b>46 843</b>	<b>50 937</b>	<b>3%</b>	<b>21%</b>	<b>9%</b>
Amortissements et provisions	- 22 032	- 19 906	- 24 843	- 28 567	-10%	25%	15%
<b>Excédent net d'exploitation</b>	<b>15 428</b>	<b>18 736</b>	<b>22 000</b>	<b>22 370</b>	<b>21%</b>	<b>17%</b>	<b>2%</b>
Produits financiers	1 143	1 640	2 204	528	43%	34%	-76%
Frais financiers	- 3 265	- 3 440	- 3 397	- 4 777	5%	-1%	41%
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>13 306</b>	<b>16 936</b>	<b>20 807</b>	<b>18 121</b>	<b>27%</b>	<b>23%</b>	<b>-13%</b>
Produits hors exploitation	36 900	31 498	34 363	27 527	-15%	9%	-20%
Charges hors exploitation	- 42 626	- 36 333	- 32 278	- 31 089	-15%	-11%	-4%
<b>Résultat hors exploitation</b>	<b>-5 726</b>	<b>-4 835</b>	<b>2 085</b>	<b>-3 562</b>	<b>-16%</b>	<b>-143%</b>	<b>-271%</b>
<b>Résultat brut de l'exercice</b>	<b>7 580</b>	<b>12 101</b>	<b>22 892</b>	<b>14 559</b>	<b>60%</b>	<b>89%</b>	<b>-36%</b>

**NB :** Les postes de charges sont retraités par les transferts (c/75 transfert de charges de production, c/78 transfert de charges d'exploitation ) se rapportant aux charges sur exercices antérieurs et aux dépenses de gros entretien.

- **La valeur ajoutée ( VA )**

La valeur ajoutée dégagée en 2004 a évolué de 13% par rapport à 2003, ceci est justifié par l'augmentation du chiffre d'affaires de 13% conjugué au maintien du niveau des consommations. La valeur ajoutée représente 76% du chiffre d'affaires.

- **L'excédent brut d'exploitation ( EBE )**

Le taux d'évolution de l'EBE (9%) est inférieur à celui de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires, du fait de l'augmentation accusée par les frais de personnel et du poste « Impôts et taxes » imputable essentiellement à la taxe sur l'activité professionnelle qui a été étendue à la facturation intra groupe suite à la filialisation.

- **Le résultat de l'exploitation courant**

Le résultat de l'exploitation courant présente un solde largement positif de l'ordre de 18 Milliards de DA, soit une diminution de 13% par rapport à l'exercice précédent due à l'augmentation des frais financiers (+41%) conjugué à la baisse des produits financiers (-76%).

- **Le résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice est positif ( 14.5 Milliards de DA ) .

Pour une bonne appréciation des charges financières par rapport aux principaux soldes intermédiaires de gestion, une synthèse est présentée ci-après :

<b>Ratios</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Charges financières/ EBE	8,7%	8,9%	7,3%	9,4%
Charges financières/ CA	5,1%	5,0%	4,3%	5,4%
Charges financières/ VA	6,7%	6,6%	5,7%	7,1%

A travers ces ratios on constate que tous les ratios connaissent une hausse en 2004.

#### IV.6 - Tableau des affectations de résultats pour les 4 dernières années

##### IV.6. TABLEAU DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (2001-2004)

	(En Milliers de DA)			
<b>Résultat à répartir</b>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
1. Résultat en instance d'affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Résultat de l'exercice	6 437 992,72 (*)	10 281 563,67	18 613 384,21	11 374 788,96
3. Autres prélèvement (à indiquer)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>6 437 992,72</b>	<b>10 281 563,67</b>	<b>18 613 384,21</b>	<b>11 374 788,96</b>
<b>Affectations</b>				
4. Réserves	<b>6 437 992,72</b>	<b>10 281 563,67</b>	<b>15 613 384,21</b>	<b>11 374 788,96</b>
4.1. Réserve légale	0,00	514 078,18	930 669,21	568 739,45
4.2. Réserves réglementées	6 437 992,72	9 767 485,48	14 682 715,00	10 806 049,51
5. Dividendes	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00
6. Autres répartitions (à indiquer)				
7. Résultat en instance d'affectation				
<b>TOTAUX</b>	<b>6 437 992,72</b>	<b>10 281 563,67</b>	<b>18 613 384,21</b>	<b>11 374 788,96</b>

(\*) : Après déduction de l'IBS

## IV.7 - Tableau des filiales (Exercice 2004)

(En millions de DA)

Filiales	Capital	Chiffre d'affaires global	Résultat brut	IBS	Résultat net
<b>Filiales plus de 50% du capital détenu par la société</b>					
GRTE	40 000	17 710	2 700	497	2 204
GRTG	9 000	5 910	2 410	443	1 967
SPE	35 000	35 546	9 269	1 703	7 566
MPVA	31	409	7	0	7
MPVO	57	246	2.3	0.7	1.6
MPVS	9	180	19.7	0	19.7
MPVE	22	394	16	0	16
TRANSFO-EST	25	514.9	77.2	23.1	54
TRANSFO-OUEST	25	652.6	204.3	61.3	143
TRANSFO-CENTRE	25	413	100.5	30.1	70.3
TRANSMEX	54.5	528	50	11	48
SAT-INFO	100	262	21	3	18
MEI	250	632.1	57.1	29.3	27.8
CAMEG	100	10 828.3	1 290.2	387	903.1
SPAS	310	3 798.7	725.5	217.7	507.9
HMP	15	88	20.6	4.3	16.3
SKB	1 000				
AEC	15 840				
SKS	15 000				

## IV.8 - TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS RELATIFS AUX QUATRE DERNIERS EXERCICES (2001 – 2004)

(En milliers de DA)

<i>Ressources</i>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
Dotations Etat	8 150 000	9 060 000	11 860 000	17 655 000
Participation Clients	5 220 000	5 520 000	8 980 000	7 800 000
Mobilisation dette	7 945 000	7 135 000	11 340 000	38 714 000
Capacité Auto financ (y compris sortie de stocks)	16 820 000	25 850 000	35 400 000	20 159 000
<b>Totaux</b>	<b>38 135 000</b>	<b>47 565 000</b>	<b>67 580 000</b>	<b>84 328 000</b>
<i>Emplois</i>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
Investissements	33 180 000	42 158 000	62 004 000	79 300 000
Principal dette	4 955 000	5 407 000	5 576 000	5 028 000
<b>Totaux</b>	<b>38 135 000</b>	<b>47 565 000</b>	<b>67 580 000</b>	<b>84 328 000</b>

## Chapitre V : Organes d'administration et de direction

SONELGAZ est une société par actions régie par la législation en vigueur sous réserve des dispositions de ses statuts arrêtés par le décret présidentiel n° 02-195 du Rabie El Aouel 1423 correspondant au 1<sup>er</sup> juin 2002.

### V.1- LES ORGANES D'ADMINISTRATION :

#### V.1.1. Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- un représentant du ministère chargé de l'énergie
- un représentant du ministère chargé des finances
- un représentant du ministère chargé du commerce
- un représentant du ministère chargé des participations de l'Etat
- un représentant du ministère chargé des collectivités locales
- un représentant du ministère chargé de l'environnement
- deux représentants des travailleurs
- le président directeur général de « **SONELGAZ. Spa** ».
- le président directeur général de la filiale transport de l'électricité de « **SONELGAZ. Spa** ».
- le président directeur général de la filiale transport du gaz de « **SONELGAZ. Spa** ».
- le président directeur général de la filiale production de « **SONELGAZ. Spa** ».
- un président directeur général de filiales de distribution de « **SONELGAZ. Spa** ».

Il est présidé par le président directeur général de « **SONELGAZ. Spa** ».

\* Le conseil d'administration examine et arrête, notamment :

- les projets de programmes généraux d'activités
- le budget
- les projets de bilan social et des comptes de résultats
- les projets de contrats d'association
- les concours bancaires et financiers
- les projets d'ouvertures du capital
- les projets de création de sociétés et prises de participation tant en Algérie qu'à l'étranger
- l'organisation générale, la convention collective et le règlement intérieur de la société
- la rémunération des cadres dirigeants.

\* Les projets dont l'approbation définitive relève de la compétence de l'assemblée générale sont transmis à celle-ci, dès leur examen et adoption par le conseil d'administration.

### V.1.2. Le Président Directeur Général

\* Le président directeur général est investi par le conseil d'administration des pouvoirs les plus étendus pour assurer l'administration, la gestion et la direction de « **SONELGAZ. Spa** ».

\* Il est nommé par décret présidentiel sur proposition du ministre chargé de l'énergie.

## V.2- LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS :

### V.2.1. Les membres du Conseil d'Administration :

Nom	Prénom	Fonction
<b>BOUTARFA</b>	<b>Noureddine</b>	<b>Président Directeur Général</b>
<b>MOUISSAT</b>	<b>Hafida</b>	<b>Représentant du ministère chargé des participations de l'Etat</b>
<b>BELKAHLA</b>	<b>Malika</b>	<b>Représentant du ministère chargé de l'énergie et des mines</b>
<b>TADINIT</b>	<b>Faycel</b>	<b>Représentant du ministère chargé des finances et du budget</b>
<b>AKLI</b>	<b>Madjid</b>	<b>Représentant du ministère chargé du commerce</b>
<b>NEZZAR</b>	<b>Farid</b>	<b>Représentant du ministère chargé de l'environnement</b>
<b>BENZAOU</b>	<b>Rachid</b>	<b>Représentant du ministère chargé des collectivités locales</b>
<b>TELLI</b>	<b>Achour</b>	<b>Représentant des travailleurs</b>
<b>MAIZA</b>	<b>Hocine</b>	<b>Représentant des travailleurs</b>
<b>KINANE</b>	<b>Djilali</b>	<b>Président Directeur Général de la filiale SPE</b>
<b>BOULKROUN</b>	<b>Zoubir</b>	<b>Président Directeur Général de la filiale GRTE</b>
<b>SAIDANI</b>	<b>Allaoua</b>	<b>Président Directeur Général de la filiale GRTG</b>



### V.2.2. Les principaux Cadres Dirigeants :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
<b>BOUTARFA</b>	<b>Noureddine</b>	<b>Président Directeur Général</b>
<b>BENSAAD</b>	<b>Abdelaziz</b>	<b>Administrateur Délégué</b>
<b>LAOUBI</b>	<b>Ahmed</b>	<b>Administrateur Délégué</b>
<b>BOUZENBOUA</b>	<b>Mebrouk</b>	<b>Administrateur Délégué</b>
<b>MEHCHEM</b>	<b>Bensaid</b>	<b>Administrateur Délégué</b>
<b>DJOUABRI</b>	<b>Zoubir</b>	<b>Secrétaire général</b>
<b>CHOUAL</b>	<b>Abdelkader</b>	<b>Directeur des Finances et Comptabilité Groupe</b>
<b>BADAACHE</b>	<b>Abdelali</b>	<b>Directeur Général du développement et des systèmes</b>
<b>NEMMAR</b>	<b>Ahmed</b>	<b>Directeur Audit Groupe</b>
<b>KINANE</b>	<b>Djilali</b>	<b>Président Directeur Général de la filiale SPE</b>
<b>BOULKROUN</b>	<b>Zoubir</b>	<b>Président Directeur Général de la filiale GRTE</b>
<b>SAIDANI</b>	<b>Allaoua</b>	<b>Président Directeur Général de la filiale GRTG</b>
<b>BELGUEBLI</b>	<b>Lemnouar</b>	<b>Président Directeur Général de la filiale SDE</b>
<b>METAI</b>	<b>Abdelkader</b>	<b>Président Directeur Général de la filiale SDC</b>
<b>BENSID</b>	<b>Djelloul</b>	<b>Président Directeur Général de la filiale SDO</b>
<b>GUITOUNI</b>	<b>Mustapha</b>	<b>Président Directeur Général de la filiale SDA</b>

### V.2.3. Politique de communication

Le Groupe SONELGAZ dispose d'une structure chargée de la communication rattachée directement au secrétariat général du Groupe. Elle est composée essentiellement de cadres et pourrait être jointe au Tel : 021 72 25 44.

La communication à l'interne est assurée notamment à travers les revues, bulletins et brochures périodiques (tel que Nour, Echo flash) ainsi qu'à travers les regroupements d'information à l'intention du personnel de la société.

Pour l'externe, des conférences de presse sont régulièrement organisées lors de la publication des bilans de l'entreprise ou pour marquer des événements importants dans la vie du Groupe ;

Sur le plan financier, SONELGAZ diffuse chaque année un rapport d'activité financier et un rapport annuel de gestion englobant l'ensemble de ses activités (y compris sur support magnétique).

SONELGAZ dispose également d'un site Web – [WWW.sonelgaz.dz](http://WWW.sonelgaz.dz), qui peut être consulté à tout moment et qui contient toutes les informations à caractère public sur la Société.

### V.2.4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des Cadres Dirigeants

- L'Assemblée Générale de SONELGAZ a fixé le montant des jetons de présence pour chaque réunion du Conseil d'Administration à 8500 DA par administrateur.

- Le montant global des rémunérations brutes versées aux 10 Cadres Dirigeants de SONELGAZ les mieux rémunérés s'élève à 34.657.791,20 DA pour l'exercice 2004.

### V.3- CONTROLE EXTERNE DE LA SOCIETE :

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

Les commissaires aux comptes désignés pour la période 2002/2004 sont les suivants :

Nom et Prénom : **CHERIF Mohamed Cherif**

Adresse : 06, Rue Ali Bouras-16006- Alger

Qualité : Expert Comptable, commissaire aux comptes

Durée du mandat : 3 ans

Nom et Prénom : **BOUSSAID Rabah**

Adresse : Lot. A Extension, n° 157 Baba-Hassen. BP -49- Alger , 16303

Qualité : Expert Comptable, commissaire aux comptes

Durée du mandat : 3 ans

## Chapitre VI : EVOLUTION RECENTE, BUT DE L'EMISSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le secteur de l'électricité et du gaz naturel est encore en développement tant les besoins nationaux sont importants. La relance du bâtiment et de l'industrie, le développement de l'agriculture et des hydrocarbures imposent à la Sonelgaz une anticipation sur la demande potentielle tant les délais de réalisation des ouvrages sont longs. Aussi, le Groupe Sonelgaz se devant de défendre et préserver sa part du marché procédera à des investissements directs pour accroître ses capacités de production et donc renforcer son réseau de transport et de distribution.

### VI.1. INDICATEURS DE GESTION DE LA SOCIETE

	Objectif 2004	Réalisé 2004	Objectif 2005	Réalisé 2005 *	Taux d'évolution 04/05
<b>Chiffre d'affaires (Million DA)</b>	86 710	84 598	98 480	96 662	14,3%
<b>Chiffre d'affaires Electricité (Million DA)</b>	75 110	73 028	83 770	83 010	13,7%
<b>Chiffre d'affaires Gaz (Million DA)</b>	11 598	11 570	14 710	13 652	18%
<b>Charges d'exploitation (hors Amort &amp; Prov)</b>	39 390	43 973	52 232	52 663	19,7%
<b>Dépenses d'investissement (Million DA)</b>	72 263	79 348	84 000	79 650	0,4%
<b>Production Electricité (GWh)</b>	31 245	30 885	31 883	32 483	5,2%
<b>Ventes Electricité (GWh)</b>	26 967	25 909	28 081	27 314	5,4%
<b>Ventes Gaz (Million Thermies)</b>	49 179	49 570	57 970	54 198	9,3%
<b>Investissements physiques (Km)</b>					
* <b>Electrification</b>	3 790	3 741	3 444	3 006	-19,6%
* <b>RCN Electricité</b>	3 067	3 307	3 659	2 685	-18,8%
* <b>Distribution Publique Gaz</b>	2 830	2 701	2 340	1 916	-29,1%
* <b>RCN Gaz</b>	1 657	1 459	1 400	1 152	-21%

\* : Chiffres provisoires avant clôture de l'exercice

Les indicateurs clés représentatifs des activités du Groupe sont en constante progression. Le niveau du chiffre d'affaire est en augmentation de 14% en moyenne par rapport à 2004 due à une croissance des ventes d'énergie notamment en gaz et aux augmentations tarifaires. Les réalisations physiques au niveau de la Distribution ont par contre connu une baisse par rapport à l'année 2004.

**VI.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT A MOYEN TERME (2005 – 2009)**

Les dépenses d'investissements pour la période 2005-2009 se présentent dans le tableau ci-après :

Année	En Millions de DA					Total
	2005	2006	2007	2008	2009	
A) Investissements nouveaux (1) *	91 956	90 465	101 149	101 068	84 673	469 311
B) Investissement maintien (2) **	4 797	14 245	11 585	5 824	3 557	40 008
C) Autres investissements (3)	2 401	5 482	4 234	1 813	866	14 796
<b>Total investissements</b>	<b>99 154</b>	<b>110 192</b>	<b>116 968</b>	<b>108 705</b>	<b>89 096</b>	<b>524 115</b>

(1) : Accroissement de capacité

(2) : Entretien et rentabilité

(3) : Infrastructure et équipements de bureaux

\* : y compris participations

\*\* : hors transport élect.

**VI.3. BESOINS DE FINANCEMENT (Prévisionnels)**

Année	En Millions de DA					Total
	2005 *	2006	2007	2008	2009	
Auto-financement	29 223	35 021	36 686	33 445	25 311	161 882
Participation Sonelgaz **	3 648	8 669	5 565	5 021	1 716	24 619
Dotation d'Etat	17 768	17 087	17 192	9 738	10 151	71 936
Participation clients	9 057	9 156	9 293	9 755	10 182	47 443
Endettement	39 458	40 259	48 232	50 746	41 736	218 235
<b>Total</b>	<b>99 154</b>	<b>110 192</b>	<b>116 968</b>	<b>108 705</b>	<b>89 096</b>	<b>524 115</b>

\* Chiffres prévisionnels

\*\* Dans les nouvelles sociétés de production d'énergie électrique

**VI.4. ACTIVITE - MARCHE**

	2005	2006	2007	2008	2009
a) Production nationale (GWh)	33 611	37 443	38 838	40 694	42 951
b) C.A (en Million DA)	98 480	118 446	152 091	169 085	217 053
C.A. Electricité	83 770	101 263	130 842	146 274	192 398
C.A. Gaz	14 710	17 183	21 249	22 811	24 655
c) Principaux postes de charges :					
Combustibles (Million DA)	12 320	13 777	5 920	6 745	7 684
Personnel (Million DA)	13 400	16 700	17 135	18 555	19 413
Amortissements (Million DA)	31 500	35 000	38 464	40 772	43 691
d) Résultat net (Million DA)	14 576	11 978	21 215	20 356	18 367
e) Capacité d'autof. (Million DA)	46 076	46 978	59 679	61 128	62 058

**- Les hypothèses de base ayant servi à la détermination des prévisions sont reprises ci-après :**

1. le chiffre d'affaires et le résultat net sont estimés sur la base d'une tarification qui assure les équilibres financiers du groupe
2. l'évolution de la demande est estimée à 6% en moyenne annuelle sur la période
3. l'inflation est estimée à 3% l'an
4. l'augmentation des salaires d'environ 10% tous les deux ans
5. le réajustement du prix du gaz naturel de 5% par an à partir de 2005

**VI.5. MOTIVATION DU PROGRAMME**

Les perspectives de reprise de la croissance économique en Algérie permettent d'espérer une croissance appréciable des consommations industrielles d'électricité et du gaz ainsi qu'un accroissement substantiel du nombre d'abonnés en électricité et en gaz. Pour répondre à cette demande, les investissements physiques sont prévus à moyen terme (2005-2010) et dont nous reprenons ci-après les principaux ouvrages décidés :

**En moyens de production :**

- Neuf centrales électriques d'une capacité de 5 365 MW seront réalisées et mises en service durant cette période. Il s'agit des centrales de Skikda (825 MW), Arzew (336 MW), Berrouagua (484 MW), Hadjret Ennous (1200 MW), Kouidiet Eddraouch (800 MW), Terga (800 MW), TG Ouest (260 MW), TG Est (260 MW), Alger (400 MW). Il sera procédé durant cette même période au déclassement d'une capacité de 1 658 MW.

**En transport et distribution d'électricité :**

- Le programme de développement et de renforcement du réseau haute tension comporte 4 748 Km de lignes et une centaine de postes de transformation d'une capacité de 18 300 MVA.
- En matière d'électrification et de raccordement de la clientèle, il sera procédé à la mise en service de 29 500 Km de réseau et de 20 690 postes en moyenne et basse tension pour l'alimentation de 1 277 500 abonnés nouveaux.

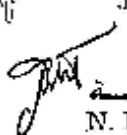

**En transport et distribution de gaz :**

- Un important programme de distribution publique de gaz et de raccordement de la clientèle est prévu. Ce programme portera sur la réalisation de 2 992 Km d'antennes de transport ;
- Ainsi que 18 893 Km de réseau de distribution et 291 postes de détente du gaz.

## Chapitre VII : ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA NOTICE D'INFORMATION

« A notre connaissance, les données de la présente Notice d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, la solvabilité, les résultats et les perspectives de la société SONELGAZ Spa. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

### Signature du Président Directeur Général

20 APR 2006      30 AVR. 2006  
 ن. بوطرفة      N. BOUFARFA

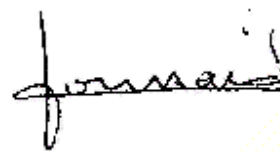
« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente Notice d'Information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

### Signature des Commissaires aux comptes

**CHERIF Mohamed Cherif**



**BOUSSAID Rabah**



#### Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n°93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa n° 06 / 01 En date du 26 Avril 2006.

**Annexes**



**Annexe 1 : Liste des filiales dont SONELGAZ est actionnaire unique :**

(EN DA)

<b>Filiales Groupe SONELGAZ</b>	<b>Activité</b>	<b>Capital</b>
<b>GRTE</b>	Gestionnaire du Système « Production-Transport » de l'Electricité	40 000 000 000
<b>GRTG</b>	Gestionnaire du Réseau Transport Gaz	9 000 000 000
<b>SPE</b>	SONELGAZ Production Electricité	35 000 000 000
<b>MEI</b>	Atelier de Maintenance des Equipements Industriels de M'sila	250 000 000
<b>TRANSMEX</b>	Transport et Manutention Exceptionnel des Equipements Industriels	54 500 000
<b>TRANSFO CENTRE</b>	Maintenance et Réparation de Transformateurs MT- BT	25 000 000
<b>TRANSFO OUEST</b>	Maintenance Réparation de Transformateurs MT- BT	25 000 000
<b>TRANSFO EST</b>	Maintenance et Réparation de Transformateurs MT- BT	25 000 000
<b>MPVA</b>	Maintenance et Prestations Véhicules Alger	31 000 000
<b>MPVO</b>	Maintenance et Prestations Véhicules Ouest	57 000 000
<b>MPVE</b>	Maintenance et Prestations Véhicules Est	22 000 000
<b>MPVS</b>	Maintenance et Prestations Véhicules Sud	9 000 000
<b>SAT INFO</b>	Société des Techniques d'Information	100 000 000
<b>SPAS</b>	Société de Prévention et d'Action en Sécurité	310 000 000
<b>HMP</b>	Hôtel le Mas des Planteurs	15 000 000
<b>CAMEG</b>	Comptoir Algérien de Distribution des Matériels Electriques et Gaziers	100 000 000

**Annexe 2 : Liste des sociétés, dont SONELGAZ détient des participations :**

(En DA)

<b>Société .SPA</b>	<b>Activité</b>	<b>Capital Social</b>	<b>Part SONELGAZ</b>	<b>%</b>
<b>AEC</b>	Algérien Energy Company	15 840 000 000	7 920 000 000	50 %
<b>SKS</b>	Shariket Kahraba SKIKDA	15 000 000 000	7 500 000 000	50%
<b>SKC</b>	Shariket Kahraba Cherchell	2 000 000 000	700 000 000	35%
<b>ALGESCO</b>	Algérien EnGinEering Services Company	92 000 000	23 920 000	26%
<b>SIMAS</b>	Société de Mécanique lourde et chaudronnerie sous pression	400 000 000	64 000 000	16%
<b>SAFIR</b>	Société Algéro-Française d'Ingénierie et de Réalisations	35 000 000	5 250 000	15%
<b>NEAL</b>	New Energy Algeria	200 000 000	90 000 000	45%
<b>CREDEG</b>	Centre de Recherche et de Développement de l'Electricité et du Gaz	20 000 000	8 000 000	40%
<b>SMT</b>	Sonelgaz Médecine du Travail	5 000 000	2 000 000	40%
<b>SOMITRA</b>	Société Algéro-Tunisienne de fabrication de Transformateurs	90 000 000	18 000 000	20%

**Annexe 3 : Résolution N° 03 / 2005 de l'Assemblée Générale Ordinaire de Sonelgaz Spa du 15 septembre 2005 portant approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.**



الشركة الجزائرية للكهرباء و الغاز  
Société algérienne de l'électricité et du gaz

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE SONELGAZ Spa

### Résolution N°03/2005

L'Assemblée Générale Ordinaire de Sonelgaz Spa, réunie le jeudi 15 septembre 2005, à 9h30mn à la salle du conseil de la Direction Générale de Sonelgaz au 02 Boulevard Krim Belkacem,

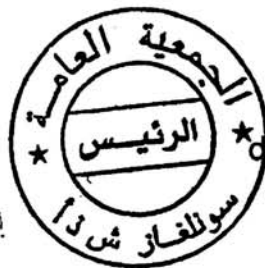
#### Décide :

Conformément à l'article 9.2 des statuts de la Société, d'approuver l'affectation du résultat net bénéficiaire consolidé d'un montant de 11.374.788.963,29 DA de l'exercice clos le 31 décembre 2004, comme suit :

- Un montant de 568.739 448,54 à la réserve légale,
- Un montant de 10.806.049 514,75 aux réserves réglementées pour le financement des investissements,

Et d'affecter le déficit de la société mère d'un montant de 361 579 787,24 DA de l'exercice clos au 31 décembre 2004 en « Résultats en instance d'affectation ».

Le Président,



Le Président  
du Conseil d'Administration,

Sonelgaz Spa : Asemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2005